

# **Ministère de la Culture**

## **Culture et migrants**

**Mission confiée à monsieur Benjamin STORA**

*Je mourrai peut-être dans l'exil, mais je mourrai accru.*

*Victor Hugo*

*Avec le concours de Jean-Pascal Lanu*

Depuis 2008, plusieurs facteurs ont profondément transformé la nature et l'ampleur des flux migratoires qui s'adressent à la France :

- L'échec des « printemps arabes », à l'exception de la Tunisie, a fragilisé le pourtour méditerranéen qui comporte désormais plusieurs Etats en crise aux portes de l'Europe (malgré la poursuite du processus démocratique en Tunisie). Deux millions de personnes sont entrées en Europe, mouvement qui par son ampleur ne peut se comparer qu'aux grandes migrations de la seconde guerre mondiale (ainsi, plus de cinq cents milles réfugiés espagnols en 1939) ;
- La crise économique de 2008, et ses répliques, a accentué le fossé Nord-Sud de manière considérable alors même que l'écart de niveau de vie entre les deux rives de la Méditerranée s'établissait déjà à un rapport de un à vingt ;
- La question climatique produit déjà des effets destructeurs sur les sociétés du Sud, provoquant d'importants mouvements de population surtout dans la zone sahélienne, d'autant plus importants que les Etats locaux manquent de moyens pour y faire face.

L'arrivée massive de migrants entre 2013 et 2016, a provoqué une grande émotion dans l'ensemble du monde culturel. La France se trouve à la fois dans une gestion de crise migratoire, mais également confrontée à une mutation plus durable qui exige la mise en place de moyens parfois antagonistes avec ceux d'une simple gestion de crise. L'affichage public conduit quelquefois à brouiller la communication de crise, laquelle doit nécessairement être présentée comme un phénomène temporaire.

Cette situation conduit à un défi administratif pour les autorités publiques, mais également à un défi culturel général pour le pays compte tenu de la nature

des nouveaux flux et de la sensibilité croissante de l'opinion publique aux questions migratoires.

Il faut à cet égard constater que la décrue, massive, des entrées sur le territoire européen à partir de 2017 n'a en rien diminué une peur croissante, dans une partie de la population européenne, même en France, devant ces arrivées. Les évolutions réelles sont à ce stade sans incidences sur un ressenti social, et, partant, le positionnement de la question migratoire au centre du débat public par certaines forces politiques. La lutte contre ces peurs est dès lors, également, une bataille politique et culturelle.

Dans ce contexte, la ministre de la Culture m'a confié le 17 janvier 2018 une mission de réflexion et de coordination qui doit contribuer à trois objectifs :

- Développer l'accès des migrants aux arts et à la culture, au travers notamment d'actions menées par les opérateurs nationaux ;

- Donner la possibilité, par le développement de travaux déjà initiés, aux artistes et professionnels du secteur culturel migrants de poursuivre leur activité sur le territoire français ;

- Contribuer à l'évolution des regards portés par notre société sur les populations migrantes, par le biais de projets artistiques accessibles au plus grand nombre.

Ce rapport sera donc organisé autour de ces trois finalités. Pour de nombreuses questions, si le ministère de la culture n'est pas l'unique autorité responsable en charge de la mise en place d'une politique culturelle à destination des migrants et relative aux migrants, son rôle reste important. Il s'agira dès lors de veiller à faire ressortir au mieux des préconisations qui s'inscrivent pleinement dans le champ ministériel, mais sans pour autant les détacher de mesures plus générales et parfois de nature interministérielles ou traversant l'ensemble de la sphère publique.

Compte tenu de la diversité et du nombre des acteurs qui s'emploient auprès des migrants, mais également du caractère polysémique du terme culture et d'une égale diversité et profusion des structures dites culturelles, l'objectif n'est

pas de se substituer aux opérateurs nationaux du ministère, *mais d'aider au développement d'une série d'initiatives.*

### **1. Un paysage de l'accueil culturel éclaté**

Trois champs se rencontrent ainsi dans la question de l'accueil culturel des migrants : celui *des acteurs en charge* de l'accueil et de l'intégration, celui de la culture, et plus globalement *celui de la société civile*. Si ces trois champs s'interpénètrent, ils n'en demeurent pas moins distincts et seuls certains des acteurs sont en relation suivie avec le ministère de la culture.

Le *champ des acteurs en charge* de l'accueil et de l'intégration se compose principalement de grandes associations faisant appel à la générosité publique et des soutiens publics (subventions, marchés publics). Elles accompagnent les migrants de leur arrivée sur le territoire national à leur intégration complète dans la société française ou leur retour dans les sociétés d'origine. Le ministère de l'intérieur, depuis 2007, est en charge de l'intégralité de la problématique migrante, assurant une interministérialité limitée et contrôlée, à un niveau plutôt subalterne. Il s'appuie également sur deux opérateurs publics spécialisés : l'OFII (intégration et suivi des étrangers), l'OFPRA (procédure d'asile). Depuis l'été 2017 une délégation interministérielle à l'intégration, mais rattachée au ministre de l'Intérieur, montre une prise de conscience encore timide de la nécessité d'un retour à une meilleure coordination interministérielle dans ce champ. Le ministère des affaires étrangères, par le biais des consulats, est en charge de la délivrance, dans les pays d'origine, des titres de voyage. Enfin, des associations, parfois de fait (communautés), de plus petite taille, interviennent également sans pour autant entretenir des relations avec les autorités publiques.

*Les acteurs du champ culturel* ne présentent pas une moindre diversité. Le ministère de la culture dispose d'opérateurs spécialisés (souvent sous statut d'établissement public, parfois privés mais contrôlés via l'attribution de labels et de subventions), de services déconcentrés (DRAC) et d'une administration centrale. Mais le Ministère de l'Education nationale dispose également d'outils de première importance culturelle, y compris pour le suivi des adultes (GRETA) et le secrétariat d'Etat à la jeunesse a en charge le secteur socio-culturel. De grands

opérateurs privés (fondations) interviennent en parallèle avec les structures publiques. Certains outils structurants sont depuis longtemps entre les mains des collectivités locales (médiathèques, musées territoriaux, archives départementales). De très nombreuses structures privées à vocation culturelle ou artistique se trouvent aux marges du dispositif public (compagnies locales, artistes...) recherchant son soutien mais ne le trouvant pas toujours, elles sont parfois professionnelles parfois amateurs. D'autres structures culturelles disposent d'une renommée suffisante pour ne pas avoir besoin d'un soutien direct (artistes connus, écrivains, intellectuels...). L'existence d'un soutien public ne conduit d'ailleurs pas nécessairement à considérer des structures comme des « opérateurs publics », au sens politique, en cela que ces structures disposent le plus souvent de grandes garanties d'indépendance (médias, structures labellisées, cinéma, festivals...).

*La « société civile » forme un troisième champ, encore plus protéiforme.* D'une part, depuis les années 1980, les questions migratoires sont investies par des partis politiques et régulièrement mobilisées dans le débat public, à des fins idéologiques et utilitaristes. Cet investissement conduit toute action publique à revêtir un caractère politique. Les politiques publiques sont contestées et des actions sont entreprises directement par des groupes militants (extrême droite avec génération identitaire, mais aussi à gauche avec des mobilisations d'ONG ou de partis contestant les politiques de contrôle de frontières). Mais en dehors des actions politiques, de nombreuses initiatives locales sont organisées par des individus ou des réseaux sans appartenance politique affichée, voire en méfiance par rapport aux mobilisations politiques traditionnelles (la constitution de RESF, réseau d'éducation sans frontière, est à cet égard emblématique). Le champ de la « culture » n'étant pas défini *a priori*, de nombreux acteurs de la société civile s'en réclame librement pour justifier leurs actions. Par ailleurs, la société civile est également bénéficiaire des politiques culturelles (demande culturelle).

Pour qu'une politique culturelle en faveur des migrants et relative aux migrants puisse être mise en place et dépasse une simple communication politique, il est indispensable de trouver un point d'équilibre entre ces champs et de fédérer leurs principaux acteurs, alors même que chacun des champs est traversé par des tensions importantes. Mais quel que soit le champ des acteurs en

charge de l'accueil (Etat ou société civile), j'ai été surpris par l'ampleur de ce « monde invisible » de personnes qui s'engagent pour accueillir les migrants. La tradition d'hospitalité l'emporte parfois sur celle de l'hostilité.

## **2. Accueil de la mission dans contexte politique tendu**

L'annonce de la mission a été suivie de plusieurs réactions hostiles ou dubitatives, provoquant des réactions contradictoires, certains contestant la légitimité du ministère à intervenir dans ce champ comme ses modalités d'intervention.

Sur le plan politique, il faut relever la réaction vive, mais attendue, de l'extrême-droite (articles, intervention au Parlement) comme traditionnellement sur tout sujet d'immigration, mais avec une particulière virulence car les objectifs de la mission ne pouvaient être identifiés que comme une contestation fondamentale de l'approche de la culture prônée par ces courants de pensée. Pour l'extrême droite, la culture est conçue comme outil identitaire destiné à assurer une cohésion contre l'autre, et non un partage, les politiques culturelles doivent s'adresser principalement, sinon uniquement, aux nationaux.

Une partie des mouvements de gauche a également contesté, mais de manière moins frontale, cette initiative ministérielle en mettant en avant la nécessité d'assurer d'abord un accueil digne des migrants (cf la position des grandes associations).

Une partie du monde de la culture a par ailleurs critiqué l'initiative comme ignorant la forte mobilisation des « acteurs de terrain ». Par ailleurs, l'appel à la mobilisation sans annonce de moyens supplémentaires apparaissait à certains comme une menace d'ingérence morale dans leur activité économique, déjà fragilisée. Cette position a évolué.

Des grandes associations d'accueil des migrants se sont plutôt montrées réservées. L'annonce avait lieu dans un contexte politique d'une exceptionnelle tension depuis la « circulaire Colomb » du 20 novembre 2017, fixant les objectifs et priorités en matière de lutte contre l'immigration irrégulière, et le dépôt d'un projet de loi asile-immigration généralement considéré par elles comme un recul

en matière d'accueil. Des associations avaient rompu les discussions avec le gouvernement sur ces textes.

S'il n'a pas commenté l'initiative, le Ministère de l'Intérieur n'a pas cherché spontanément le contact avec la mission sur un thème qu'il considérait comme traité par lui.

Considérant que la participation de ces associations au projet était indispensable à toute initiative pratique (elles seules ont accès aux migrants), la mission s'est employée, avec un certain succès, à convaincre les responsables des grandes associations qu'un travail commun avec la mission et le Ministère de l'Intérieur ne préjugait en rien de leurs positions sur les textes proposés par le Ministre de l'Intérieur et n'était en rien une stratégie indirecte de compensation pour la rigueur de ces textes. A l'inverse, un refus de coopération ne pouvait être compris que comme une reconnaissance directe du monopole du ministère de l'Intérieur comme interlocuteur étatique sur les questions d'accueil, situation que beaucoup de ces associations disaient regretter.

Le monde du spectacle vivant, initialement rétif, a aussi fait l'objet de démarches actives pour le convaincre que l'initiative ministérielle devrait être comprise comme une reconnaissance de la mobilisation en cours. Par ailleurs, la mise en avant d'autres besoins prioritaires à satisfaire était un argument dangereux pouvant se retourner contre l'ensemble des budgets culturels, car traduisant un certain déclasserment de l'approche culturelle par rapport à d'autres approches. Enfin, les risques d'un enlisement dans une problématique sociale où les acteurs culturels mobilisés seraient régulièrement désavoués par d'autres autorités publiques, objet d'une crainte fondée par les acteurs culturels, pouvaient être limités par une approche plus prudente et articulée avec les grands acteurs associatifs.

Dans un contexte politique de grande tension, y compris au sein de la majorité présidentielle, la mission a pu, jusqu'à présent, maintenir ou obtenir un engagement des acteurs clefs pour l'élaboration d'une politique culturelle plus marquée en faveur des migrants.

### 3. Cadre d'action

A l'issue de ces rencontres, et après le vote de la loi, il est possible de dresser le grand cadre dans lequel une politique culturelle à destination des migrants pourrait être élaborée, au moins par la négative. Une telle politique devra répondre aux conditions suivantes :

- les grandes associations d'accueil et d'accompagnement doivent être placées au cœur du dispositif. Par corolaire :
  - une certaine autonomie, vis-à-vis du ministère de l'intérieur notamment, doit être affirmée constamment, tout en garantissant le principe de solidarité gouvernementale et le respect de la cohérence d'ensemble ;
  - l'accès le plus rapide possible à l'apprentissage du français, principale revendication des associations, doit être pris en compte ;
  - un équilibre entre les associations doit être assuré (pas de partenariat exclusif).
- Les initiatives « de terrain », hors grands opérateurs culturels nationaux, doivent être valorisées. Dès lors :
  - Il convient de ne pas limiter les initiatives au champ des opérateurs et partenaires habituels du ministère de la culture ;
  - La qualité artistique des interventions peut être un critère mais non la recherche d'une excellence artistique, ce qui conduit à la prudence quant aux possibilités de mobilisation du réseau des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) afin d'éviter une confusion entre

des dispositifs à objectifs culturels et des dispositifs à objectif sociaux ;

- Un équilibre doit être recherché entre des interventions hors les murs « à partir de Paris », et le soutien à des initiatives locales. A ce titre, les opérateurs du ministère disposant d'un ancrage local ont un rôle particulier à jouer (notamment le centre des monuments nationaux (CMN) ou la réunion des musées nationaux (RMN-GP)).

➤ Les nouveaux dispositifs ne doivent pas produire un effet d'éviction ou apparaître comme un privilège. L'orientation doit rester liée à l'affirmation d'un accès d'une population empêchée à ses droits culturels. Dès lors :

- Il convient de limiter les dispositifs spécifiques et de privilégier une aide à l'accès aux dispositifs de droit commun ou une intégration de ces publics dans les politiques visant les publics éloignés de la culture ;
- Le périmètre des droits culturels ne doit pas être limité par une autre autorité que le ministre en charge de l'ensemble de ces droits ;
- Les migrants doivent être à la fois considérés comme destinataires de produits culturels mais également comme potentiels créateurs d'une offre culturelle ;
- Une ressource financière nouvelle doit être privilégiée.

➤ L'intervention des opérateurs nationaux du ministère de la culture ne doit pas créer une charge excessive pour eux, mais toucher

néanmoins une proportion suffisante de migrants pour ne pas apparaître comme marginale. Dès lors :

- Le déploiement d'une partie commune de leur action sur l'ensemble du territoire exigera le recours à des « services civiques » ;
  - L'attribution de fonds européens (FAMI) pourrait venir compenser certaines charges ;
  - Les dispositifs spécifiques doivent être simples tandis que l'intégration du public des migrants doit s'opérer dans le « droit commun » des établissements.
- Des outils spécifiques doivent être proposés pour faciliter la mobilisation de nombreux acteurs, souvent inconnus des pouvoirs publics.
- Les politiques menées ne doivent pas entraver l'action des services en charge de l'application de la législation sur l'immigration, mais ne doivent pas non plus en devenir un auxiliaire :
- Principe dit du « pare-feu » défendu par le haut-commissariat aux réfugiés ;
  - Les dispositifs ne doivent pas conduire à vérifier les titres ou la situation juridique des migrants.

\* \*\*

A ce stade, la mission propose de contribuer aux objectifs définis dans la lettre de mission par les moyens suivants.

**1. Objectif développer l'accès des migrants aux arts et à la culture, au travers notamment d'actions menées par les opérateurs nationaux.**

Le ministère de la Culture dispose d'un vaste réseau d'opérateurs nationaux qui concourent aux politiques culturelles ministérielles et les mettent en œuvre. Le Premier ministre, dans une circulaire du 24 juillet 2018, souhaite une action volontariste et ambitieuse des ministres pour que la mise en œuvre soit réalisée au plus près des citoyens, ce qui conduit à privilégier le recours à ces opérateurs. Certains sont reconnus opérateurs, au sens de la loi organique sur les finances publiques, mais le réseau du ministère de la Culture est plus large que cette notion d'inspiration budgétaire. Il comprend de nombreux établissements publics nationaux, de tailles et de statuts variés, mais aussi des structures de droit privé (associations, parfois sociétés) ou de droit public « local » (établissements publics de coopération culturelle).

Ces opérateurs agissent dans tous les champs disciplinaires du ministère de la culture et disposent d'une large autonomie de gestion et de direction. Si dans le secteur patrimonial, la forme de l'établissement public est plus répandue et permet une « tutelle » par l'administration centrale, le secteur de la création se caractérise plus par des structures labellisées (centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux, scènes nationales, centres d'art contemporain, etc.) où le ministère de la Culture, présent aux conseils d'administration, est dans une position plus partenariale en dehors des questions de respect du label. Aussi faut-il concevoir une action envers les migrants plus comme une mobilisation d'acteurs, à encourager, que comme une politique descendante à faire opérer sur le terrain.

On distingue traditionnellement pour ces opérateurs des actions « dans les murs », c'est-à-dire dans des espaces qui sont sous leur contrôle juridique, et des actions « hors les murs » (expositions itinérantes, manifestations sur voie publique, etc.).

La mission constate que de très nombreuses actions « dans les murs » ont été entreprises. A titre indicatif, une liste d'actions est fournie en annexe. Tous les opérateurs n'ont pas encore pu répondre, mais sur ce simple échantillon plus d'une centaine d'actions ont été relevées, une mobilisation est indubitablement en cours.

Les opérateurs les ont développées à partir des dispositifs de droit commun (comme la gratuité d'accès aux collections pour les réfugiés au musée du Louvre ou à l'établissement public de la Porte dorée) ou en s'inspirant des dispositifs pour les publics empêchés (visites de groupe avec médiations spécifiques). De manière plus spécifique à la question des migrants, beaucoup d'actions s'organisent autour de l'apprentissage du français.

A ce stade, la mission peut recommander une généralisation de conventions avec les grandes associations pour fournir, par le biais de ces dernières, des accès aux dispositifs de droit commun et des accès privilégiés (gratuité). Le palais de la porte dorée (musée national de l'histoire de l'immigration) a déjà conclu des conventions en ce sens, de même, à titre d'exemple, que le Palais de Tokyo, la BNF, ou d'autres établissements nationaux. Plutôt que de procéder par des dispositifs réglementaires qui peinent à s'adapter à une réalité fluctuante, le partenariat apparaît comme plus susceptible d'organiser cet accès.

Plusieurs établissements publics ayant mis en place des dispositifs innovants à destination des étrangers et notamment des migrants, des échanges de bonne pratique doivent être favorisés dans le cadre d'un forum annuel à organiser par exemple par l'établissement public de la porte dorée qui en assurerait le secrétariat. Parmi les initiatives les plus prometteuses, on peut citer celles du musée du Louvre (« destination Louvre », mais aussi une semaine des réfugiés, un effort de visites spécifiques, notamment en français facile), ou celle de la BNF avec le CASNAV et l'académie de Paris avec de nombreux ateliers pédagogiques autour notamment de l'apprentissage du français. Parfois, des établissements de plus petite taille, comme le Château-Musée de Pau, ont pris l'attache de l'OFII pour l'aider dans l'apprentissage du français par les migrants. Les techniques de traduction des documents culturels (guide de visite, cartels...)

en français facile, français d'apprentissage ou FALC (facile à lire et à comprendre) se sont développées et sont appréciées, y compris par le public francophone et natif.

L'articulation entre établissements culturels et structures d'apprentissage du français est particulièrement prometteuse, dès lors que l'apprentissage d'une langue est facilité, d'après les sciences cognitives, par des mécanismes émotionnels. Or la spécificité des structures culturelles est précisément de présenter des œuvres ou des pièces qui « touchent » le public sur un plan émotionnel et abordent des thèmes et un vocabulaire varié.

Les actions « hors les murs » sont plus rares et plus difficile à mettre en place. Plusieurs établissements ont essayé de se porter directement au contact des publics migrants. Sauf pour les plus importants d'entre eux, comme le musée d'Orsay par exemple, qui disposent d'une capacité logistique de premier ordre et de relations suivies avec les grandes associations (Singa, Emmaüs Solidarité dans le cas d'Orsay) cette projection peut rencontrer des difficultés matérielles.

Or il existe un différentiel important entre le nombre de structures potentiellement concernées (centre d'accueil des demandeurs d'asile, centre d'hébergement d'urgence spécialisés), qui se montent à plus de huit cent, et le nombre d'opérateurs nationaux du ministère de la Culture. Pour répondre dans des délais raisonnables aux demandes d'intervention, il conviendrait de passer à une autre échelle.

La mission recommande la mise en place d'un processus commun d'intervention pour les opérateurs nationaux reposant sur les principes suivants : peu onéreux, démultipliable par le biais de services civiques, visible (politique de marque), et dont la qualité est contrôlée.

Une *task-force* a été mise en place (Louvre, RMN-GP, BPI, Pompidou, MuCEM, CMN, EPPD, Comédie française) pour élaborer et valider un prototype d'intervention, sous la forme d'une liste de « conditions de succès » avec l'appui des grandes associations. Avec l'aide de cette expérience mutualisée, il est attendu des autres structures dépendant du ministère de la Culture un engagement plus marqué pour des actions « hors les murs ».

Il faut cependant organiser cette mobilisation et faire monter en charge de services civiques pour les interventions concrètes (mutualisation par le MCC des frais de gestion, de la formation générale des services civiques), formation des services civiques par les opérateurs pour les habiliter à mettre en œuvre le concept spécifique développé. Le ministère pourrait notamment s'inspirer du travail réalisé par la BNF (rédaction d'un guide-livret pour aider les formateurs et médiateurs dans leurs relations avec ce public particulier intitulé « codes sociaux, liens et frontières ».) pour fournir aux futurs intervenants un socle de connaissances commun pour intervenir auprès de ces publics spécifiques.

Compte tenu de l'ampleur de l'opération, il y aurait lieu de rechercher un financement par le biais du FAMI. Si chaque opération doit viser l'économie, l'ensemble relève d'une politique globale.

Naturellement, des actions hors les murs supposent l'accord des associations et du ministère de l'intérieur qui permettent l'accès aux populations.

*In fine*, le développement d'un tel programme, destiné aux primo-arrivants, doit démontrer un principe simple par l'exemple. Dans notre société, où la culture joue un rôle particulier dans la vie sociale, les institutions culturelles sont ouvertes et volontaires pour permettre une rencontre que les circonstances matérielles ne rendent pas nécessairement prochaine mais qu'il convient de garder à l'esprit dans une perspective plus longue d'insertion dans la société française.

De très nombreux établissements publics de l'Etat ont cherché à mettre en place des politiques favorisant l'accès des migrants à leurs droits culturels (visites conférences spécifiques, dans les musées par exemple, dispositifs de gratuité). Il est cependant opportun que les premières rencontres avec l'offre culturelle française aient lieu le plus tôt possible, afin de marquer l'importance de la culture dans la société française qui est une caractéristique nationale typique et constitutive d'un certain « vivre ensemble ». Un contact, rendu nécessairement bref par les contingences de ces populations à bon droit plus préoccupées par des questions de stabilisation dans le logement ou dans leurs droits, est un jalon pour l'avenir. Par ailleurs, il a été démontré le très fort apport que ces initiatives peuvent avoir sur l'apprentissage du français par les populations étrangères, en

complément des cours théoriques et de manière plus concrète et participative. On peut penser, notamment aux travaux de Sophia Labadie, de l'université de Kent, dans *Museums, Immigrants and Social Justice*.

L'essentiel de l'accès aux arts et à la culture dépend néanmoins de la mobilisation de structures locales (médiathèques, compagnies, MJC...) pour lesquelles l'apprentissage du français est souvent un préalable.

L'offre est, à ce niveau, importante, souvent bénévole, fluctuante. Les actions, ponctuelles ou pérennes, se montent sans que les pouvoirs publics en soient nécessairement informés.

Tous les migrants ne sont pas hébergés dans de l'hébergement collectif. L'hébergement individuel s'est beaucoup développé, via des associations ou l'action spontanée de concitoyens. Par ailleurs, l'intérêt pour la culture et la socialisation ne se développe pas uniquement durant la phase de stabilisation (urgence) et beaucoup de propositions permettent un contact et un enrichissement culturel bien après l'arrivée sur le territoire français. Ces offres culturelles permettent aussi un brassage entre nouveaux arrivants, migrants installés et population locales. Pour favoriser cet accès « individuel », il y aurait tout lieu de conforter le projet CAP du JRS, une plateforme qui indique en français, anglais et arabe les différentes propositions culturelles sur un territoire donné. Ce projet a été établi en lien avec la BPI et doit être soutenu par la délégation à l'intégration. Le développement de ce projet peut permettre à un migrant de trouver facilement les offres qui lui sont directement accessibles, selon une logique dite « B2C », sous réserve que le site soit alimenté de manière professionnelle et permanente. A terme, des rapprochements avec le Pass culture pourraient être recherchés.

Apparaît néanmoins la nécessité de favoriser le rapprochement entre des propositions et des demandes, émanant cette fois des structures. Les acteurs culturels sont nombreux et ne sont pas toujours des partenaires habituels des acteurs du champ social, notamment celui de l'hébergement d'urgence pour lequel le développement culturel est une préoccupation récente. Pour faciliter les rencontres qui pourront donner lieu à des projets, il faut un dispositif léger, simple d'utilisation, permettant aux uns comme aux autres de communiquer facilement leur envie d'approfondir un travail si un partenaire se manifeste. C'est notamment

un des objectifs du site « place de la Culture ». Un soutien était attendu du ministère de la culture pour permettre la mise en ligne et le développement de cette plateforme « B2B », intitulé « place de la culture », par « les filles sur le pont ». Une subvention a été versée à cette fin pendant la mission et le dispositif se met désormais en place, d'abord dans un cadre francilien puis dans un cadre national.

Par ce moyen, il s'agit de favoriser la mobilisation en cours de la société civile. La mission a en effet été frappée par l'ampleur des initiatives locales, mais aussi des propositions qui lui étaient adressées autant par des associations que par des individus qui souhaitent s'engager, bénévolement, dans l'accueil culturel des étrangers. Le domaine culturel est un des champs d'expression de la solidarité et de l'hospitalité et il existe manifestement une large partie de la population française qui souhaite s'y investir. En regard, les professionnels de l'hébergement et de l'urgence sont souvent confrontés à une gestion quotidienne qui limite leurs capacités à proposer des actions culturelles. Faciliter la rencontre de l'offre et de la demande doit permettre une mobilisation plus efficace et plus massive, sous réserve de trouver aussi des moyens de financement nouveau (voir proposition supra).

**L'apprentissage du français le plus rapidement possible apparaît comme une condition nécessaire à la construction d'une politique culturelle en direction des migrants.** Elle est aussi la condition de l'accès à l'ensemble des droits culturels que l'on peut leur accorder. Aujourd'hui, cet apprentissage reste cependant extrêmement limité par rapport aux pratiques des autres pays européens et tout à fait insuffisant, même après le « doublement des heures » annoncé en comité interministériel. Certes ni le ministère de l'intérieur, ni personne, n'interdit l'accès des demandeurs d'asile à des cours de français, mais les efforts publics sont limités aux « réfugiés titrés » et aux migrants qui ont vocation à rester en France pour une certaine durée. Ils sont donc mis en place par l'OFII, mais des mois, voire des années, après l'arrivée en France. Il n'est pas certain non plus que les migrants arrivant dans notre pays par le biais d'un regroupement familial bénéficient aussi facilement de ces cours. Or il apparaît indispensable de favoriser

l'accès au français de toute la famille, dès lors qu'en France c'est l'ensemble de la famille qui participe à la vie collective.

Des cours de français sont certes proposés par de nombreuses associations, mais sans grande garantie de qualité, parfois par des enseignants non formés en français langue étrangère (FLE). Le désintérêt des autorités françaises pour la question encourage par ailleurs les communautés ethno-linguistiques à se placer en recours pour les demandeurs et migrants, avec des risques de mise en vulnérabilité des personnes.

A défaut d'une prise en charge à la hauteur du besoin par les autorités françaises, il conviendrait *a minima* d'aider le retour indirect des moyens publics en facilitant la mobilisation bénévole des GRETA ou des retraités de l'éducation nationale. Si la mobilisation de moyens publics en faveur, au moins partiellement, d'usagers ne disposant pas d'un titre pour rester en France, voire en situation irrégulière au regard de la législation des étrangers, peut susciter des critiques, elles doivent, pour la mission, être écartées par application du principe du « pare-feu » défendu par le haut commissariat aux réfugiés des nations unies (HCR). Cet apprentissage est par ailleurs une recommandation formelle ancienne de la commission nationale consultative des droits de l'homme et demandé par de très nombreuses associations. Elle est justifiée par la nécessité d'une connaissance minimale de la langue française, nonobstant le statut juridique de la personne, pour la plupart des interactions sociales minimales et l'exercice des droits fondamentaux garantis par les conventions internationales et la constitution.

A cet égard, la situation des migrants allophones n'est finalement qu'un cas extrême qui met en exergue un point aveugle de nos institutions. Alors que « *la langue de la République est le Français* » selon les dispositions de l'article 2 de la Constitution de la Vième République, un service public de l'apprentissage du français, qui garantirait à chacun la possibilité de progresser tout au long de sa vie dans la maîtrise de cette langue, n'a jamais été mis en place. Le français, condition de la vie en société au sein de la République française, condition du dialogue avec les institutions publiques, condition de la compréhension des lois que nul, résident comme citoyen, n'est censé ignorer, reste inaccessible à une

partie de la population, interdisant de fait l'intégration (pour les étrangers) comme la participation politique (pour les nationaux) de ces personnes.

Certes des efforts publics ont été consentis, par la création de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme puis la mise en place d'un délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale, mais pour favoriser une participation pleine et entière à la vie sociale, il s'agit bien d'inscrire la lutte nécessaire contre l'analphabétisme et l'illettrisme dans un objectif plus global d'accès de tous à l'approfondissement de sa maîtrise linguistique du français. Une telle ambition doit alors réunir l'Etat, ses opérateurs et les collectivités dans un service public partagé.

Si des objectifs concrets d'apprentissage, normés, sont désormais recherchés dans les cours publics, ils se limitent à la recherche de l'obtention du niveau A1.1<sup>1</sup>, parfois A2, qui permettent une insertion économique dans des emplois simples d'exécution quand une compétence de niveau B2 apparaît comme le minimum pour le début d'une insertion sociale et culturelle dans la société française. Les études montrent que ce défaut de maîtrise linguistique des primo-arrivants, qui peut conduire à une fossilisation dans l'inter-langue, se traduit par un déficit culturel sur plusieurs générations et donc un coût social majeur.

## **2. Objectif : Donner la possibilité, par le développement de travaux déjà initiés, aux artistes et professionnels du secteur culturel migrants de poursuivre leur activité sur le territoire français**

Il convient pour la mission de distinguer la question des réfugiés des flux transnationaux normaux et de conforter à ce titre l'attractivité française. Les principaux obstacles identifiés à ce stade sont difficiles à lever car ils ne relèvent pas uniquement du Ministère de la culture.

La capacité d'attraction de notre pays pour des talents culturels étrangers a parfois été mise en doute par certains interlocuteurs de la mission. Force est de constater que des profils d'artistes qui, *a priori*, bénéficiaient d'avantages

---

<sup>1</sup> Le niveau A1.1 est le niveau minimal de compétence linguistique établi par le cadre européen commun de référence pour les langues.

linguistiques pour venir en France choisissent de rejoindre, par exemple, les Etats Unis d'Amérique où les études africaines sont de plus en plus soutenues. D'autres localisations européennes, notamment Berlin, semblent très attractives. Depuis 2012, le fonds TURN, soutenu via une fondation par les autorités culturelles fédérales, favorise le développement des projets artistiques africains en Allemagne.

L'attractivité culturelle d'un pays dépend, plus encore que pour l'attractivité économique, d'une multitude de facteurs. La France bénéficie toujours de solides infrastructures, de la cité internationale des Arts à Paris à la Villa Médicis, de multiples lieux de résidence de création, ouverts aux étrangers, d'une capacité d'hébergement importante même si cette politique des résidences et ateliers d'artistes est désormais principalement animée par les collectivités locales. Les responsables culturels sont par ailleurs actifs et enthousiastes, de très nombreux établissements publics accueillent, forment, soutiennent et invitent. Néanmoins, le constat de l'inspecteur général des affaires culturelles André Ladousse, en mars 2003, reste sans doute d'actualité : une très grande richesse, une très grande dispersion, une faible visibilité.

La circulation des personnes reste cependant une opération complexe où se rencontre à la fois les spécificités des métiers artistiques, la complexité du droit des étrangers et la multitude des acteurs dont certains n'ont pas toujours la masse critique pour s'organiser d'une manière autonome. Même des structures aussi solides que l'Opéra de Paris ont régulièrement besoin d'en appeler à des conseils et interventions du ministère de l'Intérieur pour réaliser leurs activités transnationales.

L'ouverture d'un « passeport talent », introduit par la loi du 7 mars 2016 et conforté par celle du 18 septembre 2018 (loi immigration-asile), offre désormais la possibilité d'un titre de séjour pluriannuel spécifique pour des professionnels de la culture. On y distingue cependant les artistes (dont les écrivains) et les chercheurs dans deux catégories distinctes, ce qui peut complexifier la situation de certains professionnels du patrimoine par exemple qui ne sont pas à proprement parler des artistes, mais dont les activités scientifiques ne s'exercent pas dans des structures de recherche universitaires (comme par exemple dans des musées).

Certes une catégorie « étrangers ayant une renommée nationale ou internationale (domaine scientifique, littéraire, artistique, intellectuel, éducatif ou sportif) » permettrait de traiter certains cas, mais uniquement pour des professionnels du plus haut niveau.

La mission pourra néanmoins appeler à une meilleure appropriation du passeport talent par les services consulaires via une implication plus forte des attachés et conseillers culturels le cas échéant. Il apparaît en effet que ce titre, pourtant spécialisé, reste trop rare en délivrance au regard de l'ampleur des échanges culturels de la France et pourrait ne répondre qu'imparfaitement aux besoins des artistes étrangers et de leurs clients ou partenaires. Sur la période du 1er novembre 2016 au 28 février 2018, 170 « passeports talent » ont été délivrés à des artistes ou à des interprètes, et 20 seulement à des étrangers de renommée internationale selon un récent rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles. L'essentiel, donc, des mouvements d'artistes s'opère grâce à des titres de droit commun qui posent des difficultés (rémunération artistique, durée du séjour en cas de tournée relativement longue...). Il est possible que la qualité d'artiste apparaisse complexe à établir pour les services de délivrance, d'où un tropisme pour d'autres titres. L'implication des attachés culturels devrait être recherchée de préférence à une mobilisation, plus hasardeuse mais parfois nécessaire, des DRAC auprès des structures qui font venir les artistes ou auprès des préfetures. Un examen attentif avec les services du ministère de l'intérieur permettrait sans doute d'amender ou de compléter le dispositif.

S'agissant des réfugiés, l'identification des compétences culturelles au sens large doit être plus précoce et systématisée (dans la suite des propositions d'Aurélien Taché). Ces compétences culturelles servent à la fois à une insertion économique, dans certains cas qui restent limités, mais également à une insertion sociale dans la société d'accueil. Elles peuvent recouper des compétences professionnelles dont l'économie française a besoin (par exemple dans le secteur de la construction, à partir de techniques traditionnelles qui sont aujourd'hui insuffisamment développées en France, les artisans du bâtiment faisant partie des

métiers en tension). Elles peuvent également avoir un intérêt ethnologique (patrimoine immatériel, langues rares...).

Dans certains cas, des établissements culturels ont été en mesure de proposer des voies d'insertion professionnelle. A titre d'exemple, l'Opéra de Paris accueille deux réfugiés sur des contrats de qualification et d'alternance dans le domaine de la maintenance.

L'accès des demandeurs d'asile à une rémunération pour leurs prestations artistiques et leur propriété intellectuelle pourrait être conforté. Il apparaît en effet que les demandeurs d'asile ne peuvent pas exercer d'activité économique en France. Ils n'ont accès au salariat, au mieux, que neuf mois après le dépôt de leur demande à l'OFPRA. Pour l'exercice d'une profession indépendante, l'étranger doit disposer, *a minima*, d'un visa long séjour et d'une carte de séjour temporaire d'un an indiquant la profession exercée. De ce fait, il est considéré que les demandeurs d'asile ne peuvent pas exercer à titre professionnel une activité artistique et les organismes collecteurs de droits se refusent à les admettre. Pourtant, le demandeur d'asile dispose de sa liberté d'expression et partant de sa liberté de création. La notion de secteur « en tension » est difficilement transposable aux besoins culturels de la population, la propriété intellectuelle doit être protégée pour l'ensemble des créateurs. Ce n'est que par assimilation aux autres activités économiques que les productions culturelles rémunérées semblent interdites aux demandeurs d'asile ; il paraît dès lors possible de distinguer ce secteur des autres, au moins pour permettre le versement de droits d'auteur.

L'atelier des artistes en exil peut devenir un opérateur central pour le Ministère, notamment si le lien est établi avec le programme PAUSE auquel le Ministère de la culture apporte une contribution mais sans avoir la capacité à repérer les talents ni à mobiliser les structures potentielles d'accueil (écoles d'art, école d'architecture). La circulation des scientifiques est plus facile, car l'internationalisation du domaine de la recherche est bien plus avancée, les exilés s'adressent alors simplement à leurs anciens confrères. Les écoles françaises d'art ou d'architecture sont insuffisamment connues de l'étranger pour que des professionnels de la culture s'adressent spontanément à elles et elles ne disposent pas, pour celles qui sont volontaires, de moyens pour identifier des talents en exil.

Une solution serait de confier ce rapprochement à un opérateur pour le compte du ministère de la culture, comme une fondation, ou de s'appuyer officiellement sur l'atelier des artistes en exil qui draine certains profils intéressants. La procédure est en effet initiée par l'établissement d'accueil qui doit donc venir présenter son candidat au collège de France. La deuxième difficulté vient de la précarité économique de nombreuses structures d'accueil de la culture pour la partie cofinancée. Il est proposé que les établissements d'accueil se rapprochent d'autres opérateurs culturels (notamment les établissements publics nationaux) pour pouvoir partager les financements (le rapport confié à Thierry Tuot sur les résidences d'artistes peut à cet égard apporter des propositions intéressantes). Enfin, des discussions avec le programme PAUSE sont en cours pour voir, dans quelle mesure, il serait possible de trouver des « équivalences » de procédures pour les professions artistiques par rapport aux professions scientifiques. La qualification comme « artiste » est en effet plus complexe que la reconnaissance d'un titre universitaire.

Le collège de France, organisateur du programme PAUSE, a montré de bonnes dispositions pour réfléchir aux aménagements possibles du dispositif, afin d'être plus attractif et mieux identifié par des professions culturelles présentant des garanties d'excellence semblables à celles des chercheurs. Il appartient à cet égard au ministère de la Culture de faire des propositions qui, en aucune façon, ne doivent dénaturer la philosophie de ce dispositif ou créer des voies de contournement. L'étude des lauréats du programme montre également que de nombreux chercheurs dans le domaine culturel sont intéressés par le dispositif, mais y accèdent par la voie universitaire et non celle des organismes de recherche du domaine culturel (centres d'études, de restauration, d'archéologie, musées..). Une meilleure prise en compte des structures de nature culturelle permettrait à plus de professionnels menacés de trouver refuge en France, et une articulation plus étroite avec les organismes français offre également la possibilité d'élargir les possibilités d'insertion de moyen-terme dans le pays d'accueil. Il serait, par ailleurs, sans remettre en cause le principe d'un financement limité à des postes dans l'enseignement public, opportun de réfléchir à la possibilité pour certains conservatoires supérieurs de participer au programme PAUSE même s'ils relèvent des collectivités locales.

Il est cependant à relever que, compte tenu de la nature de leur activité qui souvent a trait à la liberté d'expression ou au rapport avec le passé, les professionnels du monde culturel sont plus encore que les chercheurs exposés à la répression. Ils accèdent, éventuellement, au statut de réfugié politique sans prise en considération de leurs aptitudes professionnelles et sans avoir pu identifier l'existence du programme avant d'arriver sur le territoire français.

**3. Objectif : Contribuer à l'évolution des regards portés par notre société sur les populations migrantes, par le biais de projets artistiques accessibles au plus grand nombre.**

Le changement dans l'évolution des regards portés sur les populations migrantes est au cœur du projet du musée national de l'histoire de l'immigration, dont la création répondait au constat douloureux d'une méconnaissance profonde par la population française de l'apport de l'immigration à sa culture nationale et à son histoire. Si l'action de ce musée est résolue et dynamique, elle ne peut bien entendu suffire à changer le regard de plusieurs millions de personnes sur un phénomène aussi complexe que la migration.

Les représentations collectives évoluent lentement. La perception des étrangers par les Français en 2018 se distingue bien sûr de celle des Français de 1971 qu'analysait alors Alain Girard à la veille du choc pétrolier, comme cette dernière diffère des représentations à la sortie de la seconde guerre mondiale. Chaque époque a « ses étrangers » dont une partie de la population ne croit pas à l'intégration, mais les nationalités concernées varient en fonction d'un contexte historique.

La nature des arguments échangés par les forces politiques en présence, dans notre démocratie, rétroagit naturellement sur les représentations collectives. Certaines forces politiques ont réussi à placer durablement la question de l'immigration comme un sujet politique dans notre République en favorisant les amalgames faciles devant une réalité complexe. La sémantique elle-même se fait le reflet de ces amalgames : utiliser le terme de migrants évite de devoir distinguer les réfugiés politiques des regroupements familiaux, les étudiants des travailleurs

des secteurs en tension... Plus la question est investie sur un plan politique, moins il est possible d'apporter des éléments d'information objectifs à la population sans contrarier des intérêts politiques. Ainsi, à mesure que la centralité politique des questions migratoires augmente, il devient plus difficile de les discuter et de proposer des politiques adaptées.

Le cas n'est cependant pas propre à la France. Les études européennes sur série longue maintenant disponibles par exemple avec Eurostat montrent à l'inverse que la société française est parcourue par des opinions dans des proportions assez communes à d'autres sociétés de l'Europe de l'Ouest (Royaume Uni, Allemagne, Belgique, Pays-Bas...). L'acceptation de l'autre, la tolérance, y progresse nettement sur le long terme, mais en même temps que des groupes politiques xénophobes s'inscrivent dans les paysages politiques.

Hors analyse politique, la perception des populations étrangères par des « populations autochtones » a aussi fait l'objet de travaux de modélisation économique et sociale reposant sur d'autres critères que l'appartenance politique affirmée. On y distingue ainsi un « effet de contact » et un « effet de compétition ». L'effet de contact conduit à réviser ses préjugés sur l'étranger et mieux l'accepter du fait d'un contact plus quotidien, l'effet de compétition à le craindre du fait d'une rivalité supposée pour l'accès à certaines ressources (logement, travail...). Dans les sociétés où se trouvent beaucoup d'étrangers, l'effet de contact est important et la tolérance progresse. Dans celles qui ont moins de contacts réels, l'effet de compétition l'emporte souvent.

S'agissant des biens culturels, l'effet de compétition est limité : beaucoup des biens culturels ont précisément cette particularité d'une « consommation » qui n'induit pas de rivalité. Aller visiter un château n'enlève rien aux autres visiteurs qui iront le voir un jour. L'accès des migrants à leurs droits culturels ou à des ressources culturelles ne conduit pas à une tension de compétition comme l'accès à l'emploi ou au logement.

L'effet de contact, en revanche, est renforcé. Le partage de pratiques culturelles communes avec les étrangers est susceptible de permettre des rencontres qui, sinon, n'auraient pas lieu et de développer une socialisation qui réduit les préjugés. La participation des migrants à la vie culturelle du pays,

notamment au niveau local, est un facteur d'évolution du regard porté sur eux par la population française et il y a lieu de favoriser ces moments de rencontre pour conforter la cohésion sociale.

Les perceptions individuelles dépendent également du niveau d'éducation (la tolérance grandit avec l'éducation), de l'âge, de l'histoire familiale. On peut donc supposer qu'une population qui aurait plus facilement accès à la culture et à l'éducation serait plus tolérante à l'égard des étrangers. Il existe ici un défi culturel car, précisément, les populations en déficit culturel, qui n'accèdent pas aux ressources culturelles ou s'en désintéressent, sont aussi les moins tolérantes vis-à-vis des étrangers.

La perception des migrants est également dépendante de l'anticipation que font les populations européennes sur leur possible intégration. Le pessimisme, ici, ne traduit pas nécessairement une montée xénophobe mais peut révéler que les populations d'aujourd'hui, pour appréhender l'avenir, s'appuient sur les exemples concrets en leur possession, tels que rencontrés dans le passé. Le doute sur la capacité des migrants à trouver, à l'avenir, leur place dans la société française serait alors le reflet de la perception, par la société française, de son propre échec à avoir apporté une réponse convenable à la situation des immigrés précédents. Peu importe alors l'ampleur des migrations, les origines de ces migrants, la nature de leur migration, la perception sur eux est comme figée dans le passé d'autres peuples et d'autres moments historiques. Pour quitter une telle sidération, au sens littéral du terme, il faudrait un puissant discours politique montrant que les leçons du passé ont été tirées et que l'avenir se bâtit sur des règles nouvelles.

Une meilleure compréhension des questions relatives aux migrations et aux étrangers par la population française, en général, pourrait contribuer à changer les regards, mais les moyens d'une diffusion, sur le plus grand nombre, d'une information aussi complexe dans un cadre politique aussi tendu soulèvent de fortes difficultés.

La principale proposition de la mission s'est ainsi concentrée sur un public plus sensible à la situation des migrants, à l'importance du partage culturel. Il s'agirait, dans la carence de l'initiative privée, de mettre en place d'un

financement participatif permettant aux publics de la culture d'effectuer un don individuel par des moyens modernes et faciles d'accès (téléphone portable)..

Les usagers des services culturels seraient invités à effectuer un don simple par le biais de leur téléphone portable pour l'accès des migrants à la culture. Ces dons seraient rétrocédés à des projets culturels sélectionnés par un fonds associant les grandes associations et réalisant des appels à projets périodiques. Ce dispositif permet de développer une source de financement nouvelle, assise sur la générosité publique, et témoignant de l'intérêt des usagers de la culture pour l'extension à tous des droits culturels dont ils jouissent. Par ailleurs, ce financement indépendant permet de s'extraire des catégories habituelles qui fondent les interventions du ministère de la culture, par le biais de ses services déconcentrés, de ses opérateurs ou de son administration centrale. Il devient ainsi possible de financer des opérations qui, tout en appartenant au domaine de la culture au sens large, affichent une dimension de cohésion sociale en plus d'une dimension artistique ou culturelle. De nombreux acteurs culturels ou socio-culturels, professionnels comme amateurs, pourraient alors concourir à ce financement sur projet.

Dans un premier temps, le dispositif serait déployé à partir des établissements publics nationaux du ministère de la culture et des autres structures qui en relèvent, mais il serait ouvert à l'ensemble des établissements culturels, publics comme privés, de la librairie au cinéma, qui souhaitent venir apporter leur soutien à cette mobilisation.

Si l'évolution du regard de la société sur les migrants, pour toucher le plus grand nombre, doit reposer principalement sur une mobilisation de terrain (proximité, effet de contact), cela n'interdit pas toutefois de favoriser une meilleure appropriation par la population des questions relatives aux migrations par des moyens de diffusion de masse. A cet égard, l'outil à privilégier semble être la série télévisuelle, genre qui s'est profondément renouvelé ces dernières années, fait l'objet d'un engouement populaire et s'avère mieux que d'autres médias capable de mettre en scène, sur la durée, des problématiques complexes. On peut penser, à cet égard, au succès sur la problématique douloureuse et ambiguë de l'histoire des Français sous l'occupation de la série « un village français ». Mais il existe aussi de nombreuses œuvres qui ont réussi à rendre accessible des problématiques aussi complexes que l'accès au droit par exemple. Marie-José Malis, pour le théâtre, s'essaye au Théâtre de la Commune à explorer ces nouvelles manières de composer des œuvres à la fois ambitieuses sur le plan intellectuel et populaires dans leurs formes.

A cette fin, il y aurait matière à favoriser l'accès des scénaristes et des artistes à des documents de référence sur la question des migrations : mise en place de ressources pour l'aide scénaristique, contacts avec les grandes sociétés de production. Un contact au CSA avec Memona Hinterman pour le développement d'une production de séries télévisuelles intégrant à un niveau plus fin la question des migrations pour en rendre la diversité et les problématiques dans un cadre plus large a pu être réalisé.

Cette compréhension plus fine concerne d'ailleurs autant les migrations d'aujourd'hui que celles d'hier. Il existe une grande variété de parcours, qui ne sont aucunement réductible à un idéal-type de l'étranger en France. Certes l'exil, le déracinement, la migration portent des histoires universelles et intemporelles, des *Suppliantes* d'Eschyle à *La Fissure* de Carlos Spottorno et Guillermo Abril. Mais les populations changent, les motifs varient, les sociétés d'accueil évoluent, avec leurs systèmes de prise en charge. Les fonds des archives nationales, dont une présentation est faite en annexe, montrent que les matériaux, les sources existent pour permettre aux chercheurs comme aux créateurs de disposer d'une information authentique sur le passé.

#### 4. Orientations nouvelles, comment préparer mieux l'avenir

Au-delà de propositions de court terme, à destination du « secteur culturel », il y a lieu de réfléchir aux moyens liés à la culture au sens large par lesquels la société française et ses institutions anticiperaient mieux les évolutions futures.

L'arrivée de migrants sur le territoire français peut fluctuer (diminution probable à court terme) mais se poursuivra nécessairement, du fait de l'attractivité de notre pays (étudiants, opportunités économiques), des regroupements familiaux (droit à une vie familiale normale), des désordres internationaux (réfugiés). Les « coûts » des défauts d'intégration sont croissants dans une société de la connaissance, ils s'étalent sur plusieurs générations (le « déficit culturel » du primo-arrivant, vis-à-vis de la société d'accueil, peut se reporter partiellement, en cas d'installation durable sur le territoire, sur ses descendants). La société et les institutions françaises seront confrontées à des populations dont les références sont bien plus éloignées des références nationales que par le passé (notamment des populations non-francophones, et qui n'ont pas été exposées au droit d'origine française dans les pays de départ lesquels ne sont plus uniquement d'anciennes colonies).

Un effort de formation des agents publics est nécessaire. Il doit concerner toutes les institutions publiques car l'occurrence d'une rencontre avec des publics étrangers augmente et s'étend à tous les services publics. Même les agents publics spécialisés (comme les agents des préfectures des services des étrangers) se retrouvent face à des publics nouveaux dont les codes sociaux sont méconnus et dont le contexte de provenance n'est pas maîtrisé. Moins qu'avant des épreuves de géographie départagent les candidats aux concours administratifs, surtout pour les emplois d'exécution, alors que plus qu'avant ils seront confrontés à des usagers dont la situation ne prend un sens qu'à partir du moment où une connaissance minimale de la société d'origine existe.

Au-delà, il s'agirait de former ces agents aux rapports interculturels pour les mettre en mesure de mieux réagir face à des comportements étrangers à notre société.

**Le développement d'un glossaire multilingue sur le « vocabulaire de l'administration française », proposition de l'académicienne Barbara Cassin, mériterait d'être encouragé.** Des termes usuels pour les usagers français, parfois relatifs à leur état-civil, renvoient pour leur compréhension à une réalité sociale ou sociologique qui n'est pas explicitée pour les étrangers. L'existence de tels glossaires pourrait faciliter le travail des services publics en favorisant la compréhension mutuelle.

Il ne s'agit nullement de transformer tous les agents publics en anthropologues universels, mais tout au moins de leur donner facilement, directement ou par l'intermédiaire de leur hiérarchie, accès à des ressources fiabilisées pour mieux comprendre une situation. A ce titre, un meilleur partage de ressources sur les migrants pour l'ensemble des administrations devrait être recherché, à partir des centres de ressources existants, notamment la médiathèque de la Porte Dorée.

Si l'Etat et les collectivités locales sont en charge de l'urgence et de l'accueil, il n'en demeure pas moins, sur un plan matériel, qu'une immense, sinon la quasi-totalité, des actions concrètes de terrain sont réalisées par des associations, souvent aidées par les pouvoirs publics, mais s'appuyant aussi sur des bénévoles. De même, l'intégration dans notre société est également facilitée par une multitude d'initiatives individuelles et associatives souvent admirables. Une reconnaissance symbolique de l'action d'intégration et d'accueil effectuée directement par la société civile est attendue par de nombreux acteurs. L'Etat, par ailleurs, a intérêt à encourager ces initiatives et à les reconnaître. Une « médaille de l'accueil et de l'intégration des étrangers », à décerner à ceux de nos concitoyens qui se sont particulièrement illustrés par leur engagement dans ce domaine, rappellerait que l'intérêt général est servi par ces bénévoles.

Enfin, au-delà des institutions culturelles, les milieux culturels peuvent apporter aux pouvoirs publics des instruments intéressants pour adoucir certains effets de la crise actuelle. Ainsi, par exemple, les architectes sont mobilisables pour la réflexion sur l'habitat d'urgence mais aussi les nouvelles formes d'un habitat populaire de qualité, ou sur une meilleure compréhension par les habitants des buts qui étaient recherchés dans la construction des grands ensembles,

présentés à tort comme des lieux de relégation sociale alors qu'ils étaient destinés (certes sans que des moyens suivent dans la durée) à l'émancipation des habitants.

De même, certaines professions culturelles pourraient apporter un renfort précieux pour l'accueil des demandeurs d'asile. Il s'agit moins de les aider à la pratique de la langue française, qu'ils ne pourront pas maîtriser suffisamment pour faire valoir leurs droits, que de faciliter pour eux la compréhension de l'exercice biographique qui est un passage obligé de la demande d'asile. Or un récit biographique, pour faire sens dans une société, suit certains codes qui ne sont nullement universels. L'appui de professions spécialisées dans la biographie au sein de notre société (historiens, journalistes, écrivains...) pourrait ici faciliter l'intercompréhension. A défaut, tout ce qui peut diminuer le sentiment d'étrangeté, profondément anxiogène, qu'ont ces demandeurs devant notre société et nos institutions fluidifierait la relation au moment des entretiens et, diminuant le niveau de stress, faciliterait l'intercompréhension. Un « bain culturel », même sommaire, apporterait au demandeur comme aux officiers une plus grande assurance de pouvoir s'entendre.

Mieux préparer l'avenir demande également de prendre en compte le passé. Le sujet de l'immigration ne concerne pas uniquement le musée éponyme. Il serait utile de sensibiliser le secteur muséal dans son ensemble à la problématique de la migration des populations et des idées (développement progressif d'une information sur l'histoire des œuvres, qui recoupe l'histoire des populations, pour que le public connaisse mieux, par l'intermédiaire de l'œuvre la réalité de la diversité de la provenance).

Si le secteur de la culture dispose d'outils pour faciliter l'accueil et la bonne insertion des migrants, il convient également de reconnaître que ces derniers ont été par le passé un puissant levier de développement culturel de notre pays et ont vocation à contribuer à la vigueur de sa création future.

## **5. Conclusions et perspectives**

La mobilisation des acteurs de la culture en faveur des migrants n'apparaît pas comme un phénomène isolé, séparé des autres actions des pouvoirs publics et,

surtout, des associations et de la société civile. Elle est une des dimensions de l'accueil et de l'hospitalité avant même de s'avérer être un outil puissant d'intégration.

Aborder les migrations sous l'angle de la mobilisation culturelle présente cependant des spécificités par rapport à d'autres politiques publiques. D'une part la culture, intrinsèquement, s'établit dans le rapport à l'autre, que l'altérité soit produite par le temps, la distance, l'œuvre... et que la relation soit analogique, symbolique, oppositionnelle... D'autre part, l'ensemble de notre histoire culturelle et la fécondité de nos processus créatifs reposent fondamentalement sur des rencontres et des échanges avec les autres. La mondialisation culturelle précède en cela toutes les autres mondialisations : l'échange des idées, des concepts, des œuvres d'art, des croyances, des langues est vieux comme l'humanité. Dès lors, les migrants sont un objet et un sujet pour la culture et interrogent les politiques culturelles. La mobilisation d'acteurs de la culture en faveur des migrants rejoint certainement les préoccupations d'une grande partie de l'opinion publique pour un accueil digne et hospitalier. Mais elle est aussi consubstantielle d'une certaine idée de la culture.

La mobilisation des acteurs culturels, publics comme privés, apporte de la cohésion sociale à un moment où notre société la recherche. Elle apporte aussi de l'efficacité à nos politiques d'intégration, ou plus simplement de « vivre ensemble », en facilitant les rapports sociaux, en permettant d'aller plus vite plus loin dans l'échange, en apportant la nuance, les moyens d'expression nécessaires à chacun, mais aussi en abordant les éléments civilisationnels qui forment les grands équilibres de notre société de manière moins théorique, plus incarnée, que les courtes présentations d'instruction civique prévues dans les programmes d'accueil. Mais, au-delà, elle est aussi un investissement culturel de création et de médiation. De médiation, car ce qui s'élabore pour ces publics empêchés, éloignés de l'accès à l'offre culturelle renouvelle les approches qui concerneront d'autres publics, nationaux, eux-mêmes éloignés dans leur propre pays de ses immenses richesses culturelles. De création, car de la tragédie de ces vies humaines déplacées par les circonstances de l'histoire, peut naître des formes artistiques nouvelles ; les plus grands peintres de « l'école de Paris », à l'instar de Marc

Chagall, dans la première partie du vingtième siècle, sont des immigrés russes, juifs, slaves bientôt espagnols...

Si cette mobilisation est utile et mérite d'être encouragée par les pouvoirs publics, si l'action des acteurs culturels peut contribuer à réduire, pour le futur, les difficultés d'intégration des étrangers en France et, pour ceux qui ont vocation à s'y installer, limiter le déficit culturel dont peuvent hériter leurs descendants, les questions migratoires restent principalement déterminées par des phénomènes sur lesquels les acteurs culturels n'ont pas de prise, notamment sur les flux.

Un bon accueil culturel en France peut conforter l'attractivité de notre pays pour les étudiants étrangers et conforter le rayonnement de nos outils d'enseignement supérieur et de recherche comme il peut jouer sur l'installation de sociétés européennes sur notre sol. L'effet est nul en revanche sur le flux lié aux regroupements familiaux et *a fortiori* sur les demandeurs d'asile.

L'étude attentive des dossiers des demandeurs d'asile montre que leur arrivée en France procède moins d'un choix d'une destination que de la fuite d'une situation locale devenue insupportable. Or, plus qu'avant, il n'est pas possible de trouver un refuge à proximité immédiate du lieu quitté. De proche en proche, ces populations finissent sur les dernières routes ouvertes vers un espoir de paix, celles qui, aux mains des passeurs, traversent des Etats faillis.

La vague migratoire qui a atteint l'Europe, et qui y provoque des réactions politiques dangereuses pour l'unification européenne, n'est pas un bouleversement du Monde en elle-même – démographes comme économistes s'accordent pour dire que les pays européens seraient sans difficulté en mesure d'y faire face - mais elle est une conséquence des bouleversements du Monde. A cet égard, ce n'est pas la politique migratoire européenne, ou sa politique de contrôle aux frontières, qui est en échec et frappée d'impuissance. Si des critiques doivent être formulées, elles devraient plus s'adresser à des gouvernements et institutions européennes qui n'ont pas voulu se doter des outils nécessaires pour jouer un rôle actif dans la résolution des grands problèmes mondiaux qui, pourtant, se trouvaient aux portes de l'Europe.

Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui les sociétés européennes, et donc leurs Etats, sont confrontés à des replis dit « identitaires », à la fois contre une Europe dans laquelle une partie des populations ne se retrouve pas ou plus assez et contre le reste d'un monde turbulent et étranger. Certes l'héritage européen comporte des valeurs démocratiques, humanistes, sociales qui ont permis des réalisations aussi importantes que la convention européenne des droits de l'homme et le triomphe du droit et du règlement pacifique et raisonné des conflits. Mais il comporte également l'invention de la frontière, celui du nationalisme, le fantasme d'une domination du monde par les empires coloniaux ou non, la guerre endémique, parfois totale, les déplacements forcés de population... Les identités « positives » de l'Europe, mise en avant dans un mouvement d'unification, coexistent et n'annulent en rien des identités « négatives » qui persistent, souvent fantasmées, dans les populations. Les migrations d'aujourd'hui, réelles mais dont la perception est amplifiée politiquement, n'auront qu'un effet très limité, voire négligeable, sur l'immense prospérité des Européens. En revanche, elles posent douloureusement la question de l'ambiguïté du rapport à l'autre chez les Européens, posant à tous un défi à la fois politique et culturel.

Mais croire, une nouvelle fois, que les questions européennes se cantonnent à l'Europe et ses multiples problèmes domestiques serait une lourde erreur. Le continent européen s'inscrit dans une histoire mais aussi dans une géographie et une géopolitique plus vaste. Il n'existe aucun moyen physique ou juridique d'empêcher un être humain de tout faire pour échapper à une tragédie devenue évidente pour lui et les siens. Ceux qui veulent échapper au cauchemar comme les quelques qui simplement poursuivent un rêve continueront par tout moyen à rejoindre l'Europe tant qu'elle sera un îlot de paix et de prospérité relative. La mobilisation des acteurs culturels, des moyens publics, des engagements citoyens, en France en tout cas, en Europe si possible, peuvent diminuer les conséquences de cette réalité mais ne peuvent pas la faire disparaître.

Si l'on souhaite agir sur les flux, alors il faut accepter de s'engager pour dissiper les cauchemars dans lesquels trop de personnes, hors d'Europe, se débattent : c'est le rôle d'une initiative politique qui assumerait l'ambition

d'étendre la paix, le progrès et la prospérité chèrement acquis par les Européens à leurs voisins à l'Est comme au Sud. Il faudrait également non pas nier les rêves, mais les enrichir : ce pourrait être le rôle d'une initiative culturelle en direction de notre rive Sud, de l'Afrique, de l'Asie. La densification des échanges culturels, notamment entre des populations européennes et extra-européennes qui bien souvent jusqu'au tournant du XXe siècles ont eu une histoire voisine sinon commune, peut participer alors d'une géopolitique globale.



## Annexe 1 lettre de mission



*Ministère de la Culture*

*La Ministre*

Monsieur Benjamin STORA  
Président du conseil d'orientation  
Musée de l'Histoire de l'immigration  
293, avenue Daumesnil  
75012 PARIS

Paris, le 16 JAN. 2018

Nos réf. : TR/2018/P/576/CRA

Monsieur le Président,

Comme l'ensemble de ses partenaires européens, la France est, depuis quelques années, le point d'arrivée de flux migratoires de grande ampleur. Fuyants les zones de conflits, des catastrophes climatiques ou encore des répressions ciblées sur certaines minorités, plus de 1,5 million de personnes ont déposé une demande d'asile entre 2014 et 2016 dans l'un des pays de l'Union. En France, les demandes de protection se sont également accélérées : près de 100 000 ont été enregistrées l'an dernier par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (+40% par rapport à 2012) ; actuellement, plus de 100 000 personnes bénéficient de l'allocation pour les demandeurs d'asile.

Face à ces drames humains, les acteurs du monde culturel ont une responsabilité historique : celui de garantir les droits culturels de toutes celles et ceux qui arrivent en France, et la possibilité d'un enracinement. L'accès à la culture, tout comme le respect de l'identité culturelle de chacun, sont des droits fondamentaux de la personne humaine, ainsi que le rappelle la déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001. L'exercice de ces droits est une condition essentielle pour que ces personnes qui ont vécu des drames, affrontent désormais les difficultés du déracinement, retrouvent leur dignité et puissent s'enraciner dans notre pays. L'enracinement, en effet, ainsi que votre musée le développe dans son exposition permanente, c'est la possibilité donnée à chacun de vivre sans renoncement de ce qu'il a été, et dans la confiance de ce qu'il peut devenir : sur le territoire dans lequel il est, avec ceux qui l'entourent.

Exprimant ces valeurs essentielles, le monde de la culture n'est pas resté inactif face à ce défi. Partout sur le territoire, d'innombrables acteurs culturels, des artistes, des institutions se sont investis aux côtés des bénévoles et des associations multipliant les initiatives avec beaucoup de sincérité et d'engagement. Elles démontrent, une fois encore, la vitalité des valeurs d'hospitalité et de solidarité au sein de nos secteurs mais aussi la force des liens que la culture contribue à construire avec celles et ceux qui, confrontés à l'exil doivent se sentir reconnus dans leurs droits et leur dignité.

.../...

Cet engagement exceptionnel des milieux culturels contribue à faire évoluer les regards de nos sociétés. Pour montrer la migration sous ses différents visages, expliquer la diversité et la complexité des trajectoires – loin des portraits stéréotypés. Pour dire la nécessité de regarder et de traiter chaque individu avec humanité.

Le bilan de ces actions, tel qu'il a été dressé ces derniers mois par les services du ministère de la culture, et notamment grâce à la mission confiée à Monsieur Luc GRUSON, démontre leur vitalité et leur intérêt, mais aussi leur caractère fragile. Ces initiatives souvent isolées, manquent de visibilité. Les porteurs de projets souffrent du cloisonnement entre le secteur culturel et les services publics en charge de l'accueil et de l'intégration. Ainsi que je l'avais annoncé lors de ma venue au musée national de l'histoire de l'immigration à l'occasion de son 10<sup>ème</sup> anniversaire le 13 octobre dernier, le ministère de la culture doit prendre sa part dans ces processus et accompagner la mobilisation du secteur culturel et en premier lieu des opérateurs qui sont placés sous ma tutelle.

J'ai donc décidé de vous confier la mission de coordonner et d'accompagner l'action culturelle des établissements nationaux du ministère de la culture en faveur des migrants, afin que le musée que vous présidez ait une mission clairement établie de « chef de file ». Reprenant les éléments les plus importants des recensements établis par mes services, je souhaite que vous puissiez, avant l'été 2018, formuler des propositions opérationnelles qui pourront être mise en œuvre dans la seconde partie de l'année. En lien avec les directions générales du ministère, vous travaillerez à la constitution et à l'élargissement d'un réseau d'opérateurs déjà engagés ou volontaires pour le devenir.

Je souhaite que ces propositions puissent poursuivre trois objectifs :

Celui d'abord de développer l'accès des migrants aux arts et à la culture. A partir des projets déjà existant ou en devenir, mais aussi des demandes et des attentes formulées par les associations, notamment celles qui ont en charge la gestion des divers dispositifs d'accueil et d'hébergement, il s'agira d'identifier les types d'actions qui peuvent être conduites par les opérateurs nationaux, les publics qu'elles visent, les conditions de leur réussite, les moyens nécessaires, etc.

L'objectif, ensuite, de faciliter l'insertion des migrants artistes et professionnels du secteur culturel qui doivent pouvoir compter sur le soutien de notre ministère pour continuer à développer leur métier en France. De ce point de vue, les initiatives privées telles que celle de « l'atelier des artistes en exil », ou encore l'adhésion des établissements de l'enseignement supérieur culturel au programme national d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil (« PAUSE ») soutenu par le ministère de la recherche et de l'innovation, sont encore trop peu connues des opérateurs et du secteur dans son ensemble. Vous veillerez à ce que vos propositions permettent leur développement.

L'objectif, enfin, de contribuer à faire évoluer les regards de notre société sur les migrants, regards qui, parfois, fragilisent le ciment républicain. Au-delà des actions conduites par le Musée national de l'immigration, comme l'organisation du festival *Welcome !* cet automne, je souhaite que les très nombreuses propositions artistiques, les spectacles, les œuvres de qualité qui ont vu le jour ces dernières années puissent trouver, au sein de nos opérateurs, un accueil favorable et être ainsi accessible au public le plus large.

A l'issue de l'année 2018, je souhaite que vous puissiez me remettre un rapport dressant un premier bilan des actions qui auront pu être mises en place et suggérant des pistes d'amélioration, de confortation et de développement de l'ensemble du dispositif.

.../...

Enfin, en parallèle de ce travail de coordination, je souhaiterais que vous puissiez régulièrement nourrir la réflexion au long cours du ministère sur l'immigration, et notamment la mémoire de celle et ceux de nos concitoyens qui en sont issus.

Votre parcours académique, vos travaux de recherche, votre notoriété sont des éléments essentiels pour la réussite de cette mission. Je sais pouvoir compter votre engagement personnel pour la mener à bien.

En vous remerciant de l'avoir acceptée, je vous prie de croire en l'assurance de mes respectueuses salutations.

*Bien cordialement*



Françoise NYSSSEN

## *Annexe 2*

### *Synthèse des grandes propositions*

#### **1. Favoriser la mobilisation des acteurs culturels du périmètre de l'Etat.**

De très nombreux grands établissements, sous tutelle du ministère de la culture, ont mis en place des dispositifs en faveur des migrants.

Une meilleure coordination est recherchée et une meilleure valorisation de ces actions.

Le **passage à une dimension « industrielle »**, permettant à cette centaine de structures de pouvoir s'adresser directement aux quelques 800 CADA et CHRS suppose de développer une offre nouvelle, actionnée directement par des **services civiques** sous le contrôle des opérateurs culturels. L'effet de masse permet alors d'imaginer un **financement par le biais du FAMI**.

#### **2. Appuyer la société civile et les acteurs culturels non étatiques dans leurs initiatives.**

Les initiatives culturelles se sont multipliées à tous les niveaux. Mais l'offre rencontre mal la demande (manque d'information) et elle est parfois mal financée.

Une initiative de l'Etat ne peut pas apparaître comme « niant » les actions de terrain des autres acteurs sans faire l'objet d'un rejet.

**Mise en place d'une plateforme destinée aux acteurs sociaux et aux acteurs culturels pour leur permettre facilement de se rencontrer et monter des projets communs (plateforme « place de la culture »).**

**Mise en place d'un fonds participatif innovant** pour aider au financement de ces actions. Le réseau des opérateurs publics (musées, théâtres...) et les partenaires privés volontaires (librairies, cinémas), accepteraient la présence dans leurs établissements de panneaux permettant facilement (via un portable) de faire un don à un fonds privé pour les actions culturelles en faveur des migrants. Les consommateurs de « culture » sont considérés comme plus sensibles que le reste de la population française à la situation des migrants, surtout s'agissant de leur accès aux droits culturels dont ils jouissent. Les aides du fonds privé seraient distribuées sur appel à projet par un comité d'attribution réunissant les grandes associations d'aide aux migrants.

### **3. Changer le regard sur les migrants, organiser l'adaptation de la société française au nouveau contexte.**

La mission n'a pas de propositions pour changer rapidement une perception par la population qui est assise sur une construction sociale et politique historique, même si le musée national de l'histoire de l'immigration joue son rôle.

Il s'agit ici de développer un **centre de ressource** pour que les acteurs audiovisuels, les scénaristes, puissent plus

facilement aborder les migrations d'aujourd'hui dans leur complexité afin de produire des œuvres moins stéréotypées.

Plus largement, il faut songer à **développer la compétence interculturelle de l'ensemble des acteurs publics** par des formations pour les agents exposés à des populations allophones et étrangères. (Effort de formation).

#### **4. Des propositions hors du champ du ministère de la culture.**

Pour la mission, il conviendrait de **poser les bases de la reconnaissance d'un service public de l'apprentissage du français tout au long de la vie, ouvert sans distinction à tous les résidents sur le territoire français** (y compris nationaux), qui aille au-delà de la simple lutte contre l'illettrisme. La connaissance de la langue française n'est pas qu'un outil d'intégration économique mais d'abord un outil d'intégration sociale et d'intégration politique. Une meilleure maîtrise permet une vie culturelle plus enrichissante et une émancipation politique. La langue de la République étant le français, il y a lieu de garantir à chacun la possibilité de participer à la vie de la république en améliorant sa maîtrise de cette langue.

Si le principe d'un tel service public est logique à poser, son organisation matérielle devrait trouver des voies originales. Il ne peut qu'associer les collectivités (médiathèques...), l'Etat (éducation nationale...), les partenaires sociaux. Sa mise en place ne peut être que progressive, mais peut s'appuyer aujourd'hui sur des technologies innovantes d'autoformation.

**Faciliter l'arrivée des talents artistiques étrangers sur le territoire.** (A travailler avec les ministères de l'intérieur et des affaires étrangères)

Mettre en place une **médaille de l'accueil des étrangers** pour faciliter la mobilisation des Français dans le cadre légal.

## Annexe 3

### Liste des recommandations

- Généralisation de conventions avec les grandes associations pour fournir, par le biais de ces dernières, des accès aux dispositifs de droit commun et des accès privilégiés (gratuité).
- Forum annuel à la Porte dorée pour des échanges de bonnes pratiques entre établissements culturels.
- Généralisation des guides en français facile pour les établissements recevant du public.
- Intervention des établissements publics ou des labels systématiquement accompagnée par un acteur du monde associatif de l'accueil des migrants.
- Conforter le projet CAP du JRS et rechercher les voies d'une articulation avec le Pass Culture.
- Soutien à la plateforme « place de la Culture » qui doit favoriser un développement des coopérations entre acteurs du champ social et acteurs culturels.
- Encourager la mobilisation des GRETA et des retraités de l'éducation nationale pour s'investir dans l'enseignement du français aux migrants.
- Poursuivre la réflexion sur l'usage du passeport talent par les professionnels de la culture, en liaison avec le ministère de l'intérieur et des affaires étrangères.
- Identifier précocement des compétences culturelles des demandeurs d'asile.

- Ouvrir officiellement la possibilité aux demandeurs d'asile à une rémunération pour leurs prestations artistiques.
- Poursuivre la sensibilisation des postes à l'étranger sur la possibilité pour les professionnels de la culture d'accéder au programme PAUSE et mandater des opérateurs en France pour identifier chez les demandeurs d'asile les profils susceptibles d'être pris en charge.
- Poursuivre les discussions avec le collège de France pour favoriser l'accès des professionnels de la culture au programme PAUSE.
- Mettre en place un fonds participatif ouvert aux publics de la culture pour financer sur appel à projet les initiatives culturelles en faveur des migrants.
- Mettre en place d'un centre de ressources pour aider à la construction scénaristique à l'établissement public de la porte dorée.
- Formation d'agents publics des trois versants de la fonction publique à la compréhension interculturelle.
- Développer un glossaire multilingue sur le « vocabulaire de l'administration française
- Mettre en place un meilleur partage de ressources sur les migrants pour l'ensemble des administrations. Il ne s'agit pas seulement de connaître le droit applicable, mais aussi d'avoir une information fiable sur les situations matérielles (en France) et sur les contextes d'origine. (médiathèque de la porte dorée)

- « médaille de l'accueil et de l'intégration des étrangers », à décerner à ceux de nos concitoyens qui se sont particulièrement illustrés par leur engagement dans ce domaine

#### Annexe 4

### Action des établissements culture en dehors du palais de la porte Dorée

Le présent tableau présente certaines des actions des établissements publics relevant du ministère de la Culture et qui ont souhaité mettre en œuvre des initiatives à destination des migrants.

Il n'est nullement exhaustif, de nombreux établissements ayant fait part de leurs actions dans des délais non compatibles avec la rédaction du rapport. Il ne comprend pas non plus la très forte mobilisation de structures plus locales ou associatives mais qui ne relèvent pas de la tutelle de l'Etat.

Les textes en italiques indiquent des actions dont la réalisation est future ou de simples intentions.

**Actions en cours (non exhaustif, recueil 15 octobre 2018)**

Qui	partenaires	Où	objectifs
Orsay	Singa		Actions de connexion entre société d'accueil et réfugiés (intégration)
Orsay	Emmaüs Solidarité		Activités culturelles proposées aux migrants hébergés (et autres)
BNF	CASNAV et Académie de Paris	Paris	20 classes d'élèves reçues sur un parcours spécifique (visite site, découverte des outils FLE, littérature)
BNF	CASNAV	Paris	Deux groupes en atelier pédagogique autour de l'écriture
BNF	CASNAV ?	Paris	<i>Visite + atelier autour de l'exposition (stopmotion et discussion)</i>
BNF	CASNV	Paris	8 classes reçues dans le cadre de droit commun.
BNF	Toutes associations enseignant le français aux migrants	Paris	Le Labo FLE, visite tous les mercredis. Carte d'accès gratuite pour tout migrant qui en fait la demande.
BNF		Paris	Ateliers de conversation en français tous les mardis et jeudis. 97 séances en 2017 pour 855 personnes et 48 nationalités
BNF	France Terre d'Asile	Boissy Saint Léger (Centre Stéphane Hessel)	Création d'abécédaires sur le modèle BNF.
BNF	Fonds européen pour l'intégration Ayyem Zamen		Atelier d'écriture ayant permis la réalisation du livre « mémoire de Chibanis »
BNF	FEI et ADAGE		Film « direction sortie » sur l'accueil en France de femmes en difficultés sociales
BNF	Association « L'Ile aux langues » et		Réalisation du livret de l'apprenant en

	DGLFLF		français, distribué systématiquement aux associations
BNF	Interne		Réalisation d'un livret « codes sociaux, liens et frontières » comme outil d'aide pour les formateurs/médiateurs qui accueillent des migrants.
Louvre	Interne		gratuité
Louvre			Formation « osez le Louvre »
Louvre			Visites en français facile
Louvre	RMN		Visites conférences en anglais/arabe...
Louvre	NI		Visite conférence en musée fermé le mardi
Louvre			Destination Louvre (du transport à l'arrivée au musée)
Louvre			Semaine de la langue française
Louvre			Journée du bénévole (beaucoup travaillent avec les migrants)
Louvre	80 structures invitées/28 présentes	Dans les centres et au musée	Semaine des réfugiés
Louvre/ Delacroix			Journée de la femme. Accueil de migrantes (lien avec l'apprentissage du français et Delacroix au Maroc).
Louvre/ Delacroix	Fondation Lazare		Plusieurs visites d'immigrés (le mardi)
Louvre/ Delacroix	Association Pierre Calver		Juin 2018 : une visite poésie préparée par le professeur de français.
Louvre/ Delacroix	Le 6B		Mars 2015, plusieurs artistes migrants ont pu se produire au musée.
Louvre/ Delacroix	Printemps des poètes		Participation dans le cadre du printemps des poètes sur les mots français d'origine étrangère
Louvre/ Delacroix	Atelier des artistes en exil	Paris	<i>Projet d'une master-class au musée</i>

Quai Branly	interne	Paris	<i>Fiches en français facile d'aide à la préparation de la visite. Document spécifique prévu pour 2019.</i>
Quai Branly	interne	Paris	Formation gratuite sur le parcours permanent pour apprendre à interagir avec un public issu des migrations.
Quai Branly	interne	Paris	Visite guidée « ALPHA » pour les publics en apprentissage du français. Possibilité de spécialisation ad hoc.
Quai Branly	Interne	Paris	Collection permanente axée sur l'autre, qui favorise, dans le cadre de droit commun, la valorisation de toutes les cultures.
Quai Branly	Collectivités : Agglomération Paris Grand Sud, puis Ville d'Argenteuil à partir de septembre 2018.	Paris Grand Sud, Argenteuil	« Ateliers nomades » qui travaillent notamment avec des structures accueillant des primo-arrivants.
Quai Branly	Emmaüs Solidarité		Construction par des hébergés, souvent primo-arrivants, de leur propre cahier de voyage à partir des collections du musée.
Quai Branly	Savoirs pour réussir Paris		Publics de l'illettrisme, aux origines diverses, travaillant sur le conte.
Quai Branly	Interne.		<i>Refonte de l'évènement « journée des associations », qui concernait à 75% des associations accompagnant des publics en apprentissage du français pour un nouveau format valorisant aussi la parole des publics migrants et les actions spécifiques envers eux.</i>
Musée-Château	INFREP /OFII		Parcours spécifique FLI

de Pau			(135 stagiaires)
Musée-Château de Pau			Ecole des 4 coins du monde (52 enfants allophones)
Archives du monde du travail			Réalisation d'un livret sur les archives des travailleurs immigrés.
Château de Fontainebleau	Ville (candidate pour l'accueil de migrants)		Autour de l'apprentissage du français, à détailler.
Château de Versailles	Ministère de la culture/Semaine de la langue française		Cours publics d'alphabétisation et apprentissage ludique et culturel du français. 2017 : 300 migrants accompagnés par des associations ont participé à des ateliers sur le théâtre du XVIIIe S. 2018 parcours multisensoriel pour 14 groupes de jeunes adultes.
Château de Versailles	Secours populaire du Val d'Oise		Visite de l'établissement par 56 migrants du CHU de Saint-Ouen-l'Aumône (complémentarité avec apprentissage du français)
Château de Versailles	Fondations : Française des jeux, Deloitte, France Télévisions, Emerige... Associations : secours populaire, secours catholique, Emmaüs, Ecole française des femmes...		Recherche d'un élargissement de l'accès par diverses initiatives
Institut national de l'audiovisuel	Etablissement public de la porte dorée		Actions de valorisation pour un public élargi du fonds « Mosaïque » par exemple lors des lundis de l'INA.
			Attribution de bourses de recherche à des doctorants travaillant, sur la base des

			collections de l'INA, sur des thèmes liés aux migrations.
Institut national de l'audiovisuel	Ministère de l'éducation nationale		Offre éducative « Jalons » qui comprends des parcours pédagogiques notamment sur le français langue étrangère utilisables pour la scolarisation des jeunes migrants.
CNC			En cours (bilan en septembre)
Opéra de Paris	ASMIE (mineurs isolés) avec l'académie de l'opéra		Visites pour des mineurs isolés (ponctuel)
Opéra de Paris	Projet HOPE (Hébergement Orientation Parcours pour l'emploi) avec l'OFII		Programme de 11 établissements accompagnant l'insertion de 1000 réfugiés (formation, cours de langue, possibilités d'hébergement) Deux réfugiés accueillis sur contrat d'alternance et de qualification en maintenance en 2018. Mise à niveau en français réalisée par l'OFII + AFPA
Palais de Tokyo	TIMMY (mineurs isolés) avec l'ENPC (Beaux arts)		10 séances pour 30 jeunes
Palais de Tokyo	EMMAUS (signature d'un partenariat)	Ile de France	Visites gratuites pour des groupes d'adultes et d'enfants en provenance de centres d'hébergement (Peireire, Goncourt, Colonel Avia et Epinay sur Seine)
Palais de Tokyo	Secours Populaire		Visites et ateliers pour des familles
Palais de Tokyo	Sciences po refugee help		Visites guidées pour des réfugiés avec accompagnement par des élèves
Palais de Tokyo	Singa Museum		Visites guidées pour

			groupe d'adultes
Palais de Tokyo	Secours catholique Montrouge		Visites et ateliers à destination de familles africaines
Palais de Tokyo	France Terre d'Asile		Visites guidées pour jeunes réfugiés politiques
Palais de Tokyo	CHU Léon Jouhaux de l'Armée du Salut		Visites guidées pour des groupes d'adultes
Palais de Tokyo	Association scarabée		Visites guidées pour des adultes demandeurs d'asile
Palais de Tokyo	ARDHIS (association pour la reconnaissance du droit des homosexuels et transexuels à l'immigration et au séjour)		Visites guidées pour des adultes ayant fui leur pays en raison de leur orientation sexuelle.
Ecole nationale supérieure d'Arts de Paris Cergy			Accueil d'étudiants irakiens.
Ecole nationale supérieure d'Arts de Paris Cergy	Archives nationales		Pour mémoire : une initiative intergénérationnelle. Voir la partie Archives nationales.
Ecole nationale supérieure d'Arts de Paris Cergy			<i>A venir.</i>
FRAC Poitou-Charentes	Etablissement de la porte dorée	Rencontre régionale	Table ronde sur « création artistique et migrations : des médiations sont elles nécessaires ? »
FRAC Poitou-Charentes	CADA d'Angoulême	Quartier Saint Cybard	Visite des expositions in-tramuros, en français et anglais, avec la coordinatrice du CADA. Adaptées mineurs isolés.
FRAC Poitou-Charentes	GrandAngoulême (CA), dans le cadre de son PEAC CADA Basseau	Grande Garenne-Frégeneuil	Résidence d'artiste avec Gauvain Manattan, ouvert aux adultes et enfants du centre
FRAC Poitou-Charentes	interne		Politique d'acquisition qui ouvre aux espaces culturels

			extraoccidentaux, à la conscience post-coloniale, à la fabrication de l'Histoire et à l'expression des dignités et minorités
FRAC Poitou-Charentes	interne		Programmation : Cardo et decumnus (2015), Faits alternatifs (2017), Je est un.e autre (2018)
CMN	APS (Association de promotion de la culture Soninké en France) et association Gidimaxa Jikké (ateliers FLE) Lien avec le dispositif EPN-ZSP	Saint-Denis	<i>Projets d'ateliers photographiques « A nous la Basilique »</i>
CMN	Communauté de communes du Thouarsais, association et lycée local	Oiron	Visite atelier de jeunes migrants en centre d'accueil.
CMN	Atelier des artistes en exil	Oiron	<i>Projet d'accueil en résidence de production d'une artiste afghane, et d'autres.</i>
CMN	Ecole de la deuxième chance	Carcassonne	Accompagnement de jeunes migrants dans la conception et la mise en œuvre d'un jeu de piste à destination des élèves de la région.
CMN	interne	Carcassonne	Accueil en stage d'un jeune syrien qui après formation a assuré la médiation d'une œuvre d'art contemporain en lien avec le patrimoine.
CMN	Festival Mixité (coproduction CMN) Association couleurs citoyennes	Carcassonne	Facilités d'accès au festival. Un jeune ghanéen a pu notamment participer à un spectacle de danse amateur de Maguelone Vidal.
CMN	Régie des quartiers, association couleurs citoyennes, Ecole de	Carcassonne	Evènement « Grande chaîne humaine de la Fraternité générale)

	la deuxième chance.		qui a réuni plus de 2000 personnes autour des remparts.
CMN	Régie des quartiers, association couleurs citoyennes, Ecole de la deuxième chance.	Carcassonne	<i>Poursuite de l'évènement Fraternité générale.</i>
CMN	interne	Glanum, Ensérune, hôtel de Sade	Exposition sur Palmyre en 2017
CMN	interne	Glanum, Ensérune, hôtel de Sade	<i>Projet d'exposition sur l'architecture en terre à Ensérune et une possible comparaison aux architectures de terre du Yemen</i>
CMN	Ministère de la culture (administration centrale) Atelier des artistes en exil	Palais Royal	Accueil de l'exposition « les Vitrines de l'Atelier des artistes en exil ».
CMN	interne	Château d'Angers	2017 Accueil de trois groupes en visite libre et d'un groupe avec médiateur. Accueil de l'installation « stopover » de Pascal Proust
CMN	interne	Château d'Angers	Les groupes sont fidélisés et une visite adaptée du site, avec médiateur ou animateur, ou personne relais formée par le service.
CMN	GRF Pays de Loire (groupement des éducateurs sans frontière)	Château d'Angers	<i>Proposition de visites adaptées ou d'espace pour des ateliers de FLI (français langue d'intégration)</i>
CMN	Association Gaïa 94 Sites du CMN de Saint-Denis et du Panthéon	Ile de la cité Paris	Parcours, visites et ateliers « pouvoir, justice, citoyenneté », une fois par mois.
CMN	Associations FLE, France Terre d'Asile, OFII	Château de Vincennes	Public traité dans le cadre des publics du champ social, sans spécificité, accueil de plusieurs groupes en

			2017.
CMN	Théâtre Liberté à Toulon et antenne de France Terre d'Asile	Monastère de Saorge	<i>Concert prévu avec Eric de Kerme et Piers Faccini.</i>
CMN	interne	abbaye du Thoronet	<i>Résidence d'écriture de Thierry Leclère sur « Roya la vallée solitaire », portraits de bénévoles.</i>
CMN	Artistes syriens et associations syro-européennes.	Château de Voltaire à Ferney	Exposition « La caravane culturelle syrienne » en juillet, intitulée « Liberté pour le peuple syrien ». Soirée ouverte.
CMN	Dans le cadre de l'opération « c'est mon Patrimoine ».	Abbaye de Cluny et du Thoronet	Compagnie « un loup pour l'homme », arts du cirque.
Réunion des musées nationaux-Grand Palais	Certaines associations		Accueil de groupes, à tarif réduit ou gratuitement dans les expositions du Grand Palais. Groupes inférieurs à 15 accompagnateurs inclus. Médiateurs formés spécifiquement.
Réunion des musées nationaux-Grand Palais	Emmaüs solidarité	CHU Jean Quarré	« Hors format Culture et lien social <i>nouveaux mondes</i> » Travail avec des migrants (Soudan, Lybie, Tchad, Afghanistan) en 9 séances au CHU et dans des lieux culturels sur l'exposition « Mexique 1900-1950) avec un artiste, une conférencière et deux services civiques. Livret consultable sur le site de la rmn-gp
Réunion des musées nationaux-Grand Palais	Dispositif EPN-ZSP en Ile de France (Préfecture de Région, DRAC)	Gonesse	« Histoire d'art à Gonesse » 3x14 habitants apprenant le français (FLE) ont accueilli chacun un artiste pour des ateliers créatifs et

			d'écriture autour du thème du paysage. Visite guidée du musée national de l'histoire de la renaissance. Livret consultable.
Réunion des musées nationaux-Grand Palais	Diverses associations		« Histoire d'art solidarité » Ce programme, pour 2019 s'articule autour d'ateliers et de sorties combinés avec l'apprentissage de la langue française par le jeu. Appui sur l'exposition « la Lune ». 3x15 participants suivront sept ateliers. Malette pédagogique, supports retranscrits en FALC (facile à lire et à comprendre) labellisé. Dimension cognitive, créative, émotionnelle.
Archives nationales	Association « savoir pour réussir Paris »	Paris	Projet « Archives de l'amour ». Des jeunes migrants en situation d'illettrisme utilisent le patrimoine des Archives nationales pour élaborer un texte personnel, réaliser des panneaux, faire une présentation graphique sur le thème de l'amour. Encadrement par tuteurs bénévoles et agents des archives.
Archives nationales	Association service social familial migrants (ASSFAM) Ecole nationale supérieure d'Arts de Paris-Cergy	Pierrefitte-sur-Seine	2016 : exposition Migr'acteur. Projet intergénérationnel (jeunes étudiants en art et personnes âgées issues de l'immigration). Restitution et mise en valeur des histoires individuelles à travers

			des œuvres artistiques.
Archives nationales	interne		Parcours « devenir citoyen ». Deux visites-ateliers, indépendantes et complémentaires, pour des publics en apprentissage du français et se trouvant confrontés à des démarches administratives (demande d'asile ou naturalisation). Thème de la naissance de la citoyenneté et de l'expression du droit de vote.
Archives Nationales	CASNAV (centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) / Académies concernées.		Accueil de classes UPE2A (unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) en visite-atelier. <i>Il est prévu de développer de nouvelles thématiques pour des publics adultes et scolarisés (par exemple sur l'architecture du bâtiment de Pierrefitte, sur le vocabulaire du quotidien).</i>  <i>Adaptation des visites-atelier au CECRL</i>
Archives nationales	Archives départementales de Seine Saint Denis Archives diplomatiques		2016-2017 Parcours Archives, Histoire, Citoyenneté. Initiative des archives départementales de Seine Saint Denis. A travers trois institutions d'archives, des collégiens étudient « l'accueil des immigrés en France depuis le XIXe s. ».
Archives nationales	Cadre EPN/ZSP Partenariat avec le Pole Sup'93	Aubervilliers-Pantin	Depuis 2016 : Projet carrefour des mémoires.

			Travail sur le quartier des quatre chemins. Action territoriale dans un quartier en restructuration qui accueille, notamment, de nombreux étrangers.
Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble	Etablissement membre de RESOME (réseau études supérieures et orientation des migrant.e.s et exilé.e.s)	Grenoble	Facilite l'accueil et les démarches des migrants étudiants. Un à deux étudiants syriens/an sur les deux dernières années.
Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble	<i>Future signataire de la charte MEnS (réseau Migrants dans l'enseignement supérieur), via la ComUE Grenoble Alpes</i>	Grenoble	<i>Développement d'une offre universitaire spécifique à destination des migrants.</i>
Centre Pompidou	Dispositif « Un jour une œuvre » Emmaüs solidarité	Centre d'Hébergement d'Urgence migrants Paris Ivry	Présentation d'une œuvre, avec discussion en français, arabe, pachto et dari. 150 personnes + un atelier enfants.
Centre Pompidou	<i>Associations intégrant les langues parlées par les migrants.</i>		<i>Ateliers de conversation dédiés aux publics migrants</i>
Théâtre National La Colline	Projet HOPE (Hébergement Orientation Parcours pour l'emploi)		Programme de 11 établissements accompagnant l'insertion de 1000 réfugiés (formation, cours de langue, possibilités d'hébergement). Accueil d'un réfugié en formation maintenance depuis avril 2018.
Théâtre National La Colline	SINGA		<i>Atelier d'écriture valorisant les langues et cultures d'origine et mixant les publics. Week-end d'écriture autour de la pièce Tous des oiseaux de Wajdi</i>

			<i>Mouawad.</i>
Théâtre National La Colline	Association Paris d'Exil Mairie du 20 <sup>e</sup> arrondissement de Paris Bibliothèques		<i>Projet d'accueil en groupe réduit de mineurs chaque semaine pour des cours de français encadrés par un artiste dramaturge autour d'un projet artistique.</i>
Théâtre National La Colline	Collège de France : Programme PAUSE		<i>Organisation d'une soirée dédiée à l'histoire des migrations d'urgence en Europe depuis un siècle en décembre 2018.</i>
Théâtre National La Colline	CIMADE		<i>Souhait du Théâtre de La Colline de participer au festival Migrant'scène</i>
Théâtre National La Colline	RESF (réseau éducation sans frontière)		<i>A l'occasion de la représentation de Stadium, accueil de six jeunes avec leurs parrains, ainsi qu'un enfant et son parrain pour Gus. Sera renouvelé.</i>
Comédie Française	Projet HOPE (Hébergement Orientation Parcours pour l'emploi)		<i>Programme de 11 établissements accompagnant l'insertion de 1000 réfugiés (formation, cours de langue, possibilités d'hébergement)</i>
Théâtre de l'Odéon	Projet HOPE (Hébergement Orientation Parcours pour l'emploi)		<i>Programme de 11 établissements accompagnant l'insertion de 1000 réfugiés (formation, cours de langue, possibilités d'hébergement)</i>
Théâtre de Chaillot	Projet HOPE (Hébergement Orientation Parcours pour l'emploi)		<i>Programme de 11 établissements accompagnant l'insertion de 1000 réfugiés (formation, cours de langue, possibilités d'hébergement)</i>

			d'hébergement) Présence d'un réfugié en formation maintenance.
Théâtre de Chaillot			2017 accueil de M. Wael Kaddour, metteur en scène syrien, en résidence
Théâtre de Chaillot			<i>Présentation du spectacle « Franchir la nuit » de Rachid Ouramdane réunissant des jeunes migrants arrivés en France sans tuteur légal</i>
Théâtre de Chaillot	Programme à la goutte d'Or avec plusieurs associations		Participation de migrants.
Philharmonie	Projet HOPE (Hébergement Orientation Parcours pour l'emploi)		Programme de 11 établissements accompagnant l'insertion de 1000 réfugiés (formation, cours de langue, possibilités d'hébergement)
Philharmonie			Accueil d'artistes engagés pour l'accueil et l'intégration des réfugiés : Jordi Savali (l'ensemble Orpheus XXI comprend des musiciens réfugiés), Moneim Adwan, Rokia Traoré (HCR). Le thème de l'exil est par ailleurs un thème dont se saisissent souvent les artistes (Sonia Wieder- Artherton avec le spectacle <i>l'Exil</i> en 2017 par exemple)
Philharmonie	Partiellement avec le musée du Quai Branly.		Exposition Al Musiqa (2018), tour d'horizon des musiques du monde arabe. Accueil de 210 groupes du champ social, dont 40 associations travaillant notamment avec des

			réfugiés (soit environ 800 personnes). Trois services civiques arabophones.
Philharmonie			Dans le cadre du dialogue des cultures, la thématique Orient-Occident est régulièrement inscrite dans les saisons artistiques.
Philharmonie	Association Revivre pour la création de Fawaz Baker Chants l'Alep.		Week-end Syrie (mars 2019). Présentation d'un concentré de la richesse de ce patrimoine fragilisé (derviches tourneurs de Damas, concert chants d'Alep...). Dans ce cadre certains chœurs amateurs emploient des réfugiés syriens. De même un projet musical spécifique autour des muwashshah-s est réalisé en association avec des musiciens syriens réfugiés.
Philharmonie			Concerts éducatifs en temps scolaire (exemple le concert musique arabe de Waed Bouhassoun) qui permet aux élèves de rencontrer des cultures différentes. Kits numériques.
Philharmonie	<i>Associations Aurore et Emmaüs ainsi que l'ensemble vocal Sequenza 93</i>		<i>Projets participatifs. Ces projets où le spectateur participe avec un rôle musical permettent de travailler spécifiquement des aspects liés à l'apprentissage du français. 2019-2020 Projet participatif avec l'ensemble vocal</i>

			<i>Sequenza 9.3 en mars.</i>
Philharmonie	CASNAV Musée du Quai Branly Institut du Monde Arabe Musée national de l'histoire de l'immigration ...		Pour les UPE2A, certains parcours d'éducation artistique visent à une meilleure connaissance des patrimoines et des phénomènes migratoires : Chants et langues, chants et migrations, Contes et musiques d'Afrique, Chants et percussions de Syrie. Activités en groupe, visites de musées et parfois rencontres avec des ethnologues ou des anthropologues.
Philharmonie	<i>Aurore</i> <i>Emmaüs solidarité</i> <i>Artistes en exil</i>		<i>Projets de travail avec ces associations autour d'un public « stable ».</i>
Philharmonie	France Terre d'Asile, Aurore, Emmaüs Samu social ...		Mise à disposition d'actions pour ces associations depuis 2 ans. Près de 400 personnes réfugiées ou migrantes reçues en 2017
Philharmonie	APSV		Le groupe de travail interétablissements sur le site de la Villette mutualise certaines actions de solidarités vers des publics-cibles, sachant que le site est fréquenté par des migrants (proximité de certains campements).
Philharmonie	Emmaüs Solidarité, Opéra Kalila Wa Dimna	Intervention au Centre d'hébergement d'Urgence Jean Quarré (Paris 19e)	Convention pour favoriser pour les résidents l'accès à des pratiques artistiques et culturelles, découvrir des modes d'expression, développer la prise de parole, l'apprentissage du collectif, acquisition de certains « savoirs-

			être » transférables vers d'autres univers.
La Villette	Projet HOPE (Hébergement Orientation Parcours pour l'emploi)		Programme de 11 établissements accompagnant l'insertion de 1000 réfugiés (formation, cours de langue, possibilités d'hébergement)
Centre dramatique national MC93	Projet HOPE (Hébergement Orientation Parcours pour l'emploi)		Programme de 11 établissements accompagnant l'insertion de 1000 réfugiés (formation, cours de langue, possibilités d'hébergement)
Mogador	Projet HOPE (Hébergement Orientation Parcours pour l'emploi)		Programme de 11 établissements accompagnant l'insertion de 1000 réfugiés (formation, cours de langue, possibilités d'hébergement)
Comédia	Projet HOPE (Hébergement Orientation Parcours pour l'emploi)		Programme de 11 établissements accompagnant l'insertion de 1000 réfugiés (formation, cours de langue, possibilités d'hébergement)
IMA	Projet HOPE (Hébergement Orientation Parcours pour l'emploi)		Programme de 11 établissements accompagnant l'insertion de 1000 réfugiés (formation, cours de langue, possibilités d'hébergement)
Ministère de la Culture/ DRAC Auvergne Rhône-Alpes	Association Clef des champs		2017. Dispositif FEIACA : ESPERANZA_les migrants de l'espoir. Spectacle sur l'émigration savoyarde en Argentine
Ministère de la Culture/ DRAC	CIMADE (service oecuménique)		Participation à Migrant'scène 2017

Auvergne Rhône-Alpes	d'entraide)		
Ministère de la Culture/ DRAC Occitanie	OAQADI		2017.Création d'une pièce radiophonique avec des jeunes migrants.
Ministère de la Culture/ DRAC Occitanie	Association communication montagne		Musique du monde : à la rencontre des migrants et de leur musique (subvention)
Ministère de la Culture/ DRAC Hauts de France	ADNSEA		2017. « La sauvegarde du Nord » Ecriture et lecture avec les enfants du voyage et les jeunes migrants
Ministère de la Culture/ DRAC Bourgogne- Franche Comté	Saline royale d'Arc et Senans		Aide à la résidence d'artiste de Jordi Savall (Orpheus XXI)
Ministère de la Culture/ DRAC Ile de France	Atelier des artistes en exil		Aide au fonctionnement
Ministère de la Culture/ DEDAC	Toth		Aide au fonctionnement
Ministère de la Culture/ DEDAC	SINGA		Aide au fonctionnement
Ministère de la Culture/ DEDAC	CIMADE		Aide au fonctionnement
Ministère de la Culture/ DEDAC	EMMAUS solidarité		Aide au fonctionnement
Ministère de la Culture/ DREST	Collège de France		Participation au programme PAUSE
Ministère de la Culture/ SDAEI	ONDA		Accueil d'artistes régugiés
Ministère de la Culture/ SDAEI	Fonds Alberto Cimetta		Projets culturels dans des camps de réfugiés
Ministère de la Culture/ SDAEI	ACCR		Résidence d'artistes réfugiés
Ministère de la Culture/ SDAEI	Atelier des artistes en exil		Aide au lancement
Ministère de la Culture/ SDAEI	Cité internationale des arts		Accueil d'artistes réfugiés
Ministère de la Culture/ SG	Atelier des artistes en exil		Aide au lancement
Ministère de la Culture/ SG	Les filles sur le pont		Lancement de la plateforme
Ministère de la Culture/ DGCA	Cité internationale des arts		Accueil d'artistes réfugiés
Ministère de la Culture/ DGCA	Fonds Alberto Cimetta		Soutien pour mémoire, pas de crédits fléchés spécifiques

Ministère de la Culture/ DGCA	Orchestre de chambre de Paris		Soutien pour mémoire, pas de crédits fléchés spécifiques
Ministère de la Culture/ DGP	musées		Soutien pour mémoire, pas de crédits fléchés spécifiques

Annexe 5  
Actions spécifiques de l'établissement public de la porte dorée

A venir

## Annexe 6

### **Sources sur l'immigration conservées aux Archives nationales (document émanant du service à compétence nationale des archives nationales)**

Les fonds conservés aux Archives nationales concernant l'immigration, sont très riches car très divers.

Elles reflètent à la fois les politiques publiques qui ont été menées avec leurs évolutions et inflexions suivant l'évolution du contexte économique notamment. Elles permettent également d'avoir des parcours de vie et de suivi des personnes, notamment à travers l'activité des services et associations exerçant des missions de service public (administration des aides, attribution de subventions, attribution de logements, contrôle des associations).

A cela s'ajoutent les fonds issus des ministères régaliens (intérieur, justice) portant tant sur l'élaboration de la politique d'immigration, que sur la surveillance des étrangers, le contrôle aux frontières et, bien évidemment, les dossiers individuels de naturalisation.

Il s'agit essentiellement d'archives publiques, qui sont complétées par des archives privées provenant de différentes associations dont les archives ont été données aux Archives nationales, suite au partenariat noué avec l'association Génériques. Ces cinq fonds complètent très heureusement les archives publiques évoquées ci-dessus.

#### **I- Les fonds issus des ministères en charge des politiques sociales**

Ces fonds représentent une masse considérable, qu'on estime 1,7 kml. Ils permettent de bien mesurer l'évolution des politiques menées en direction des migrants depuis la fin du XIXe siècle.

De la fin du XIXe siècle aux années 1970 : les migrants sont encouragés à venir en France par les organisations patronales en manque de main d'œuvre. Les ministères sociaux sont peu présents et laissent une grande latitude aux organisations patronales, même si l'Office national de l'immigration (ONI) cherche à encadrer et réguler ces arrivées. Les migrants, une fois arrivés en France, sont pris en charge par des associations de soutien et d'aide à l'accueil (logement, éducation, aide aux familles, etc..) issues de la société civile (service social d'aide aux émigrants SSAE).

1966 : La création de la direction de la Population et des Migrations (première administration centralisée sur la question migratoire au sein du ministère) amorce une reprise en main vis-à-vis des organisations patronales et un plus grand contrôle des flux migratoires.

À partir de la fin des années 1970 : avec les chocs pétroliers et la fin du plein emploi, l'immigration prend une tournure plus politique. Le ministère maintient les politiques d'aide sociale (aide au logement, éducation et même regroupement familial en 1976)

tout en durcissant les droits d'entrée sur le territoire et en légiférant sur un dispositif d'aide au retour des immigrés dans leur pays d'origine.

L'année 2007 marque la fin de la tutelle des ministères sociaux sur les questions migratoires. Les différents services sont intégrés au nouveau ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement, puis, au ministère de l'Intérieur.

Les producteurs seront présentés par ordre chronologique de leur création afin de rendre visible l'évolution des institutions et de leurs missions face à la question migratoire.

### **1) Le Service Social d'Aide aux Émigrants (SSAE 1921 – 2010)**

Il s'agit d'association qui est la figure de proue de la question migratoire en France. Elle a été créée en 1921, suite à la Première Guerre mondiale et l'arrivée d'une première vague massive de main d'œuvre étrangère. Ses objectifs sont la solidarité, la charité, le soutien moral et matériel envers tous les individus de toute origine et de toute religion. Elle est reconnue d'utilité publique en 1932.

Les Archives nationales couvrent l'essentiel (si ce n'est la totalité) de l'activité de ce producteur

Il s'agit à la fois d'archives privées : dossiers du siège de l'association, dossiers d'agents ; mais surtout d'archives publiques car produites en vertu des missions de service public de l'association :

- campagnes de sensibilisation contre le racisme, relation avec associations internationales.
- très nombreux dossiers individuels : administration des aides sociales (classement par pays, tous les continents représentés), dossiers d'assistance médicale ou scolaire, dossiers de recherche des origines, dossiers d'adoption.

**Il s'agit d'un fonds clé** de par son amplitude chronologique mais aussi parce qu'il est le témoignage d'un engagement humanitaire, au-delà de la gestion administrative. On y trouve une forte présence de dossiers d'individus et de parcours de vie de témoignages sensibles. Ce fonds comporte une charge émotive importante.

### **2) Office national de l'immigration (O.N.I., 1945) devenu Office des migrations internationales (O.M.I., 1988 – 2005). En 2005, l'OMI est remplacé par l'ANAEM, placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur en 2007, avant de devenir l'OFII en 2009.**

Il a été créé sous la tutelle du ministère du Travail pour encadrer les arrivées massives de travailleurs encouragées par les organisations patronales. On constate un changement à partir des années 1970, avec comme objectif, de limiter les nouvelles arrivées et inciter

financièrement les immigrés à se réinstaller dans leur pays d'origine.

Les fonds contiennent des fiches récapitulatives d'installation de familles étrangères, des dossiers individuels des bénéficiaires de l'aide au retour volontaire (notamment vers l'Algérie), aide à l'insertion en entreprise des travailleurs immigrés.

### 3) Fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants (F.A.S., 1947 - 2001)

Il s'agit d'un opérateur (dépendant du Premier ministre jusqu'en 1966). Avant 1962, ce fonds supervise la construction de logements en faveur de travailleurs algériens et de leurs familles. Après 1962 (essentiellement années 1970-201), il attribue des subventions à des projets ou des associations visant l'insertion des travailleurs immigrés de toutes origines et de leurs familles. (par exemple, le SSAE est subventionné par le FAS).

### 4) La Direction de la Population et des Migrations (DPM 1966 – 2007)

#### Administration centrale

Elle est issue de la fusion de plusieurs services des secteurs Travail et Santé lors de la création du ministère des Affaires sociales en 1966.

Sa création coïncide avec la mise en place d'une politique publique unifiée de l'immigration en France (droit d'asile, regroupement familial, recherche d'une immigration économique stable dans le temps).

Sa création marque un tournant, avec la volonté de l'Etat de mieux contrôler les flux migratoires.

Elle est composée de trois sous-directions :

- sous-direction des mouvements de population (tutelle sur l'**Office national d'immigration** créé en 1945),
- sous-direction des programmes sociaux en faveur des migrants (tutelle sur le **Fonds d'action social** pour les travailleurs immigrés et leurs familles qui était jusqu'à cette date placé sous l'autorité du Premier ministre),
- sous-direction des **naturalisations** (rattachée du ministère de la justice au ministère chargé des affaires sociales en 1945).

Ces fonds sont riches , car ils portent sur une longue période de 50 ans : politique générale, statistiques, enquêtes rapport ; relations avec les opérateurs sous tutelle ; suivi des politiques internationales ; dossiers individuels portant sur le contentieux concernant la délivrance des cartes de travail ; dossiers d'aide au retour ou à la réinsertion.

**S'agissant des politiques d'intégration dans la nationalité française**, le ministère de la Justice puis le ministère de l'Intérieur à partir de 1945 se chargeront successivement des politiques publiques d'intégration dans la nationalité française et de l'enregistrement des déclarations de nationalité à raison du mariage.

Les Archives nationales conservent **ainsi 24 kml de sources relatives à la nationalité** constituée en grande partie de dossiers de naturalisation, décrivant le parcours de

plusieurs millions de trajectoires individuelles sur deux siècles, du milieu du XIXe siècle au début du XXe siècle.

**5) La Commission nationale pour le logement des immigrés (CNLI, 1976) devenu Commission interministérielle pour le logement des populations immigrées (CILPI, 1998)**

Il s'agit de suivre, coordonner et prévoir le financement des projets de construction de logements de travailleurs immigrés tout le territoire.

On y trouve des demandes de financement, le suivi des associations ou organismes gestionnaires de foyers (notamment la SONACOTRAL, société nationale de construction de logements pour les travailleurs algériens, créée en 1956 et devenue ensuite la SONACOTRA, société nationale de construction de logements pour les travailleurs), les enquêtes sur les conditions d'hébergement en foyer, gestion des budgets et contentieux.

**6) Le service d'études de la direction de l'habitat et de la construction**

Les administrations successives en charge des politiques de logement, sont le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, créé en 1944, et ses successeurs – le ministère de la Construction, en 1958, de l'Équipement en 1966 et enfin de l'Écologie en 2008.

**Une dizaine de versements, réunis par l'intitulé « Logement des catégories particulières [ou *spéciales*] de population » traite du logement des étrangers immigrés.**

Ils contiennent des archives produites par le service d'études de la direction de l'habitat et de la construction. Les études alors conduites recensent et analysent les besoins des travailleurs immigrés, « main d'œuvre des usines Renault » ou encore des rapatriés d'Algérie. Ces travaux ont servi de ressources pour mettre en œuvre des programmes de logement spécifiques sous l'impulsion de plusieurs organismes tel le FNAH (Fond national d'aide pour l'habitat) ou l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

Pour répondre à la demande de logement des immigrés, l'État s'attache à deux types d'habitat : les foyers de travailleurs et l'habitat social. L'initiative de la construction et la gestion des foyers appartient souvent aux ministères du Travail, de l'Intérieur, au secrétariat d'État aux Affaires musulmanes, mais le suivi de la réalisation incombe régulièrement au ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme et ses successeurs.

Les fonds d'archives comportent des dossiers de contrôle de la SONACOTRA, dont les missions portent sur la construction et la gestion de foyers pour travailleurs immigrés. Claudius Petit en fut le premier président de 1956 à 1977.

Ces fonds présentent une grande homogénéité, du point de vue du sujet, et une grande continuité dans le temps – jusque vers les années 1980. En outre, les populations considérées n'ont parfois pas laissé d'autre trace dans les archives. C'est le cas par exemple des personnes logées dans des conditions très précaires, hôtels et garnis clandestins.

**II- Les sources complémentaires relevant des domaines de l'éducation et de la culture**

Plusieurs ensembles documentaires produits par le ministère de l'Éducation nationale permettent d'appréhender la question de l'immigration :

- les archives des **cabinets ministériels et des inspections générales** ;
- celles de la **direction des relations internationales** (réflexion sur la scolarisation d'enfants de travailleurs immigrés, reconnaissance des diplômes étrangers en France) ;
- et celles des **directions pédagogiques** (mise en place d'organismes provisoires comme la mission « Éducation des enfants de l'immigration » nommée par Jean-Pierre Chevènement et animée par le professeur Jacques Berque, dispositifs d'enseignement des langues et cultures d'origine, enseignement du français langue étrangère).

D'autres dispositifs spécifiques peuvent se donner à lire dans des **fonds d'archives personnelles**. Ainsi le **fonds d'Alain Bourgarel**, pédagogue et promoteur de la notion d'éducation prioritaire en France, qui a largement travaillé sur la scolarité en cités de transit à partir de la fin des années (fonds donné en 2017)

Les **archives d'Abdelmalek Sayad** (1933-1998), sociologue de l'immigration, contiennent quant à elles ses matériaux d'enquêtes (entretiens, notes, documentation), ainsi que les résultats de ses travaux (publication posthume par Pierre Bourdieu de *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, 1999). Abdelmalek Sayad a par ailleurs participé aux travaux de la commission Berque précédemment cités.

L'immigration devient également objet d'exposition et de discours socio-culturel. Elle peut ainsi s'appréhender en envisageant dans le domaine de la culture les **archives relatives à la création de la Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration** puis du Musée national de l'Immigration. La création de cet établissement est présente dans les archives à travers les **archives de cabinet** principalement celles de **Renaud Donnedieu de Vabres** (2004-2006). Les archives thématiques de son **conseiller technique chargé du dialogue entre les peuples et de la lutte contre l'exclusion**, **Philippe Castro**, présentent des aspects qui renseignent sur la politique en ce domaine.

### III- Les archives des ministères régaliens

Le sujet d'étude de l'immigration revêt, quand il s'agit des archives des ministères régaliens de l'Intérieur ou de la Justice, de multiples réalités. Il permet ainsi d'aborder tout autant l'élaboration de la politique d'immigration et la coopération internationale et transfrontalière en la matière, que le contrôle des migrations et circulations, la surveillance des étrangers en France ainsi que leurs conditions de séjour jusqu'à leur possible intégration dans la nationalité française.

#### Élaboration de la politique d'immigration

Le ministère de l'Intérieur, que ce soit au niveau du cabinet du Ministre ou des directions métiers, apporte pleinement son concours à la préparation et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'immigration, d'asile, d'accueil et d'accompagnement des populations immigrées ainsi que d'acquisition de la nationalité française par des étrangers. Il concourt ainsi à l'élaboration et au suivi des textes législatifs ou réglementaires relatifs à la politique d'immigration et à la maîtrise des flux

migratoires, aux conditions d'entrées et de séjour des étrangers en France ou au suivi des négociations européennes et internationales (élaboration des accords concernant le contrôle des flux migratoires, la circulation des personnes, le droit d'asile des réfugiés et apatrides ou encore la lutte contre l'immigration illégale, etc.)

Les archives des cabinets des ministres de l'Intérieur, et particulièrement ceux de Pierre Joxe (1984-1986 et 1988-1991), Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité (1986-1988), Philippe Marchand (1991-1992), Charles Pasqua (1993-1995) ou encore Jean-Louis Debré (1995-1997) ainsi que celles du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (2007-2010) récemment versées aux Archives nationales, sont particulièrement intéressantes et méritent d'être croisées avec celles de la sous-direction des étrangers et des passeports (1946-1963) puis de la sous-direction des étrangers, de la circulation transfrontalière (1964-) dont les versements couvrent les années 1946 à la fin des années 1980.

### **Contrôle de l'immigration**

Le contrôle des flux migratoires dans le cadre de la coopération internationale et transfrontalière est exercé par la direction générale de la police nationale et notamment la police de l'air et des frontières dont les versements (30 versements couvrant tout le XXe siècle) permettent, à travers des dossiers de principe évoquant souvent des cas d'espèces mais aussi des notes de synthèse et des rapports statistiques réguliers, d'appréhender tant les modalités de surveillance du territoire et de contrôle aux frontières que la lutte contre l'immigration clandestine ou la répression du trafic de main-d'œuvre clandestine et de l'utilisation de faux documents, les admissions sur le territoire et les expulsions des étrangers en situation irrégulière, les contraventions ou délits survenus aux frontières ou encore le contrôle de la librairie étrangère à l'importation.

### **Surveillance des étrangers en France**

La surveillance des étrangers en France se lit quant à elle au prisme des archives de la direction générale de la police nationale, notamment des Renseignements généraux (rapports et synthèses à périodicité régulière, notes diverses, statistiques, dossiers par pays ou par nationalité, dossiers individuels de ressortissants étrangers conservés dans le fichier de police administrative versé aux Archives nationales pour la période 1910-1949, les versements à venir concernant le début des années 1950), de la direction des libertés publiques et des affaires juridiques ou encore des rapports des préfets. Son champ d'exercice est large et s'intéresse tant à la surveillance des activités politiques des étrangers en France, qu'au contrôle administratif des associations étrangères ou françaises comprenant des membres étrangers, à la surveillance de la presse étrangère, de la radio ou des télévisions locales diffusée en France, des milieux étudiants ou de la main-d'œuvre étrangère. Sur ces deux dernières populations, les dossiers constitués par le service de coopération technique internationale de police peuvent être très riches (dossiers par pays constitués de rapports de police, d'études et de statistiques).

### **Accueil des étrangers en France**

L'accueil et l'accompagnement des populations immigrées en France relèvent historiquement du ressort du ministère de l'Intérieur. Cette politique est notamment exercée par le biais de services spécialisés comme le service des affaires musulmanes et de l'action sociale (SAMAS) devenu service de liaison et de promotion des migrants, dont les archives couvrent la période 1958-1969 et sont très intéressantes pour appréhender les politiques publiques et sociales mises en place à l'égard des populations nord-africaines puis d'Afrique noire (archives de fonctionnement, études statistiques ou sociologiques, dossiers de principe sur la formation professionnelle, l'aide au logement, la santé, etc.). Les dossiers d'associations d'aide aux étrangers dont les demandes de création et les statuts sont déposés auprès du ministère de l'Intérieur, sont également riches d'enseignement en la matière (sous-série F/1a).

#### **IV- Les archives privées (partenariat avec l'association Génériques)**

Créé en 1987, l'association Génériques s'est attaché à inventorier et à rendre accessibles les sources d'archives sur les étrangers en France. Cette action s'est concrétisée par la publication, en partenariat avec la direction des archives de France (DAF), de l'ouvrage *Les Étrangers en France – Guide des sources d'archives publiques et privées*. Cet ouvrage a fait l'objet d'une mise en ligne sous forme de base de données, permettant une recherche multicritère.

En octobre 2007, la DAF a signé une **convention de partenariat** avec des associations agissant auprès des immigrés (notamment Génériques) en vue d'assurer la conservation des archives privées relatives à l'immigration. L'accord de partenariat a permis de proposer aux responsables de ces institutions de déposer ou donner leurs papiers présentant un caractère historique. Une commission des entrées s'est ensuite réunie afin de proposer, pour chacun des fonds identifiés par Génériques, un lieu de conservation adéquat. Ces lieux d'accueil des fonds ont été décidés en rapport avec le champ d'action de chaque association. Selon une démarche habituelle, la DAF a proposé que les fonds d'intérêt national rejoignent les Archives nationales et que les fonds d'intérêt local soient dirigés vers les services territoriaux d'archives tels que les Archives départementales ou des services municipaux.

En vertu de la convention de partenariat avec l'association Génériques, les Archives nationales ont reçu à ce jour 5 fonds :

**119AS. Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (1935-1999), 21 ml.** Il s'agit d'un don, effectué en 2012.

La Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR), anciennement Union des travailleurs immigrés tunisiens (UTIT), est une association française non gouvernementale qui regroupe des associations diverses qui ont en commun une double référence géographique : une référence au pays de résidence, la France, et au pays d'origine, la Tunisie.

La Fédération a mis l'accent sur les thèmes de laïcité, citoyenneté, étrangers en situation irrégulière et a été une des premières associations à s'interroger sur la place de l'Islam en France.

La FTCR a été très active sur des thèmes comme le droit vote des étrangers aux élections locales, les droits des étrangers en situation irrégulière, la lutte contre le racisme et la

xénophobie, la laïcité, l'égalité hommes-femmes et les problèmes de répression et de démocratie en Tunisie. Elle est mobilisée dans la lutte pour la démocratie, la liberté d'expression et les droits de l'homme en Tunisie. Elle soutient les mouvements sociaux comme celui du bassin minier de Gafsa en 2008.

L'association organise ou soutient régulièrement des concerts, des soirées hommages (soirée hommage au poète palestinien Mahmoud Darwich), la nuit de la poésie...

**149AS. Comité national pour les Musulmans français (CNMF), dit Comité Parodi (1945-2006), 17 ml.** Il s'agit d'un don, effectué en 2010.

Le Comité national pour les Musulmans français (CNMF) est déclaré en préfecture le 2 janvier 1963, sous la houlette d'Alexandre Parodi. Le CNFM a des missions variées. Il tente de faire améliorer les conditions d'accueil dans les camps. Il a une mission sociale et éducative, en redistribuant des subventions à des associations dans une vingtaine de départements. Il suscite et finance des études universitaires.

**202AS. Association de culture berbère (1977-2012), 10, 5 ml.** Il s'agit d'un don, effectué en 2013.

En 1979, les Ateliers de Culture Berbère sont créés dans le XXe arrondissement de Paris. L'année 1981 est une année fondamentale pour l'ACB grâce à la loi du 9 octobre 1981 qui permet aux étrangers de se constituer en association. Le A de « Ateliers » devient « Association ». L'ACB développe son travail autour de la revendication linguistique et du lien avec la culture d'origine. Elle élargit rapidement ses préoccupations à l'intégration de ses membres au pays d'accueil. En 1984 elle ouvre une activité de soutien scolaire et peu après une permanence juridique et sociale.

Aujourd'hui, le projet association de l'ACB s'articule autour de trois axes : le développement de la culture sous tous ses aspects (linguistique, littéraire, artistique...) ; l'encouragement à la création, la production et l'édition dans les domaines musical, théâtral, artistique, littéraire, linguistique ; et l'information et l'aide à la communauté pour l'intégration dans la société française. Amendil et Les Zémigrés, respectivement troupe de danse et de théâtre de l'ACB, se produisent lors de manifestations culturelles organisées par l'association, à l'occasion de fêtes de quartier mais aussi sur demande. Les ateliers de langue berbère pour adultes, de guitare, de danse et de théâtre s'adressent à tous ceux qui souhaitent découvrir la culture berbère. Des colloques sont organisés plusieurs fois par an sur des thématiques liées au projet associatif de l'ACB : intégration, transmission culturelle, citoyenneté. La rencontre mensuelle « Expressions Libres » permet à des artistes (musiciens, poètes, comédiens...) de trouver une scène ouverte et de se produire devant un public. Chaque année, des concerts donnés dans des grandes salles parisiennes comme le Zénith mettent à l'honneur des artistes tels Idir, Takfarinas, Akli D., etc.

**116AS. Association des travailleurs maghrébins de France (1978-2008), 17 mètres linéaires.** Il s'agit d'un don, effectué en 2011.

L'ATMF est une association loi 1901 créée en 1961 par Medhi Ben Barka. Née des mouvements de la gauche marocaines, son histoire fait d'elle une association pionnière dans la défense des droits des migrants marocains d'abord, puis progressivement des droits des migrants avec et sans-papiers venus du monde entier.

Les activités de l'ATMF reflètent la tension qui existe chez les immigrés entre ici et là-bas, entre le désir de retour « là-bas » et la réalité de l'enracinement « ici ». Ainsi, prenant conscience que la vie en France n'est plus une transition avant le retour « au pays », les membres de l'association s'engagent de plus en plus dans les luttes citoyennes pour défendre leurs droits. Dans le même temps, il s'agit de faciliter l'intégration et de tisser des liens au sein de la communauté et à l'extérieur, au travers de cours d'alphabétisation, de permanences d'accueil et d'orientation, mais aussi d'animations culturelles et sportives. L'enjeu est en effet de faciliter l'intégration des nouveaux résidents, qui ne sont plus « de passage », mais aussi de préserver la richesse de sa culture d'origine, de la développer dans un autre milieu. L'ATMF a ainsi créé un centre de documentation et adapté les moussems (fêtes traditionnelles marocaines) en France et en Europe avec les moussems de l'immigration. S'intégrer « ici » ne signifie pas oublier la situation « là-bas »: l'ATMF se préoccupe également de la situation des droits humains au Maroc et relaie de nombreuses actions.

**118AS. Interaction France-Portugal (1978-2003)**, 4, 3 ml. Il s'agit d'un don, effectué en 2012.

L'idée d'une association franco-portugaise a germé dans l'esprit de Hugues et Béatrice de Varine lors de leur arrivée au Portugal en 1982. M. de Varine, alors directeur de l'Institut franco-portugais de Lisbonne, voulait créer une association qui compléterait le travail effectué par l'Institut. *Interacção França-Portugal* est alors créée en 1983 au Portugal et son action sera prolongée en France à partir de 1985 avec *Interaction France-Portugal*. Les activités de l'association consistent principalement en l'organisation de stages, voyages éducatifs ou professionnels, conférences et colloques, aide à la gestion d'entreprises.

## Annexe 7

### Liste de personnalités rencontrées dans le cadre de la mission

Aurélien Taché, député

Jean-Michel Clément, député

LREM : députés (dans le cadre d'une demande organisée par leur groupe)

Pascal Henrot, directrice ONDA

Bernard Borghino secrétaire général ONDA

Pierre Henry, directeur France Terre d'Asile

Mairie Grande Synthe

Alexandre Robinet Borgomano, JRS

Irina Riquelle, JRS

Sylvain Lison, directeur de l'ENACP

Marie-José Malis, présidente de du Syndéac

Didier Leschi, directeur de l'OFII

Agnès Fontana, directrice de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité

Alain Régnier, Préfet, délégué interministériel pour l'intégration

Al Hadi, metteur en scène, les suppliantes

Pauline Gouzenn, « Les filles sur le Pont »

Claire Rusniewski, les filles sur le Pont

Saïda Ragui, Cinéma et culture d'Afrique

Pascal Brice, directeur de l'OFPPA

Juliette Lesueur, URCompagnie

Muhened Hadi, comédien irakien

Catherine Mendez-Lalloz, Culture du cœur

Barbara Cassin, académicienne, philosophe

Marie-Paule Laval, Romain Laval, Seymour, Théâtre du désordre des esprits, Irak à jamais,

Judith Depaule, Atelier des artistes en exil

Ariel Cypel, Atelier des artistes en exil.

Emmanuelle Stein, exilophone

Constance Rivière, « Place de la culture »

Aurélie El Hassak Marzorati, directrice adjoint Emmaüs solidarité

Johanna Barasz, déléguée adjointe, Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT

Philippe Belaval, Président du Centre des monuments nationaux

Serge Lasvigne, Président du centre Pompidou

Hélène Orain, Directrice générale du Palais de la Porte Dorée

Mercédès Erra, Présidente du Conseil d'administration du Palais de la Porte Dorée

